



Fédération Royale Ouvrière de Tennis de Table de Belgique Francophone



Saison 2023 - 2024

Editeur responsable : FIVET Eric
12 Rue des Vignerons, 4400 Flémalle





SHOP-PING

YOUR TABLE TENNIS EXPERT

- ADVICES
- CHOICE
- QUALITY
- SERVICE

OUR E-SHOP : WWW.SHOP-PING.BE

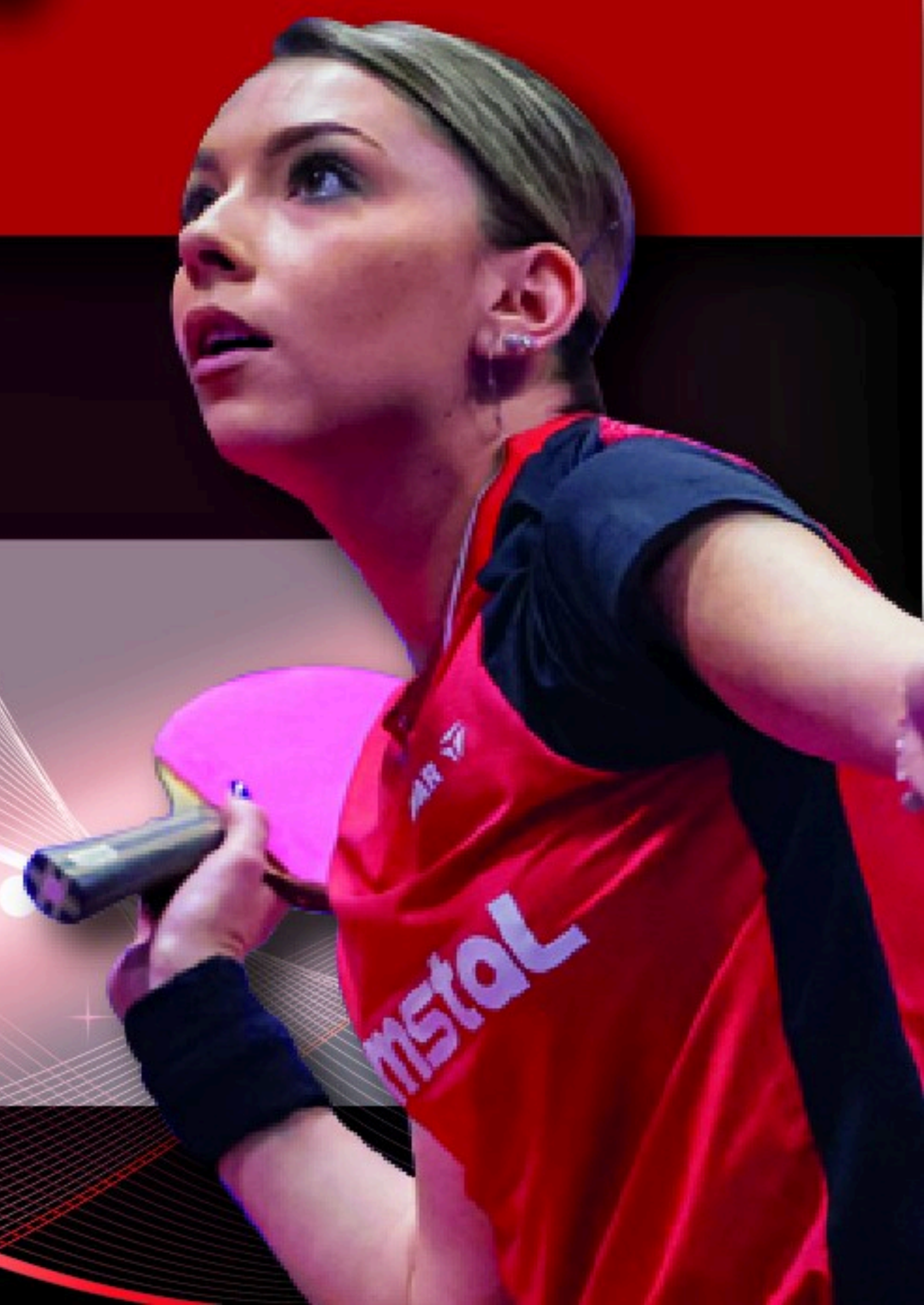
FOLLOW US :   

SHOP :

 LANEFFE  TERTE

E-MAIL : INFO@SHOP-PING.BE

WEB : SHOP-PING.BE



F.R.O.T.T.B.F

FEDERAL

Président :

DERESTEYAU Olivier

Chemin du Vicinal, 4 A - 4190 - FERRIERES

G.S.M. : 0496/43.35.47 (Après 18H)

Email : olivierderesteau@skynet.be

Secrétaire :

FIVET Eric

Rue des Vignerons, 12 - 4400 - FLEMALLE

G.S.M. : 0472/86.12.08

Email : frottbf.liege@gmail.com

Trésorier :

DE MOYTER-KOK Geneviève

Rue de Chaumont, 6 - 1401 - BAULERS

Tél. & Fax : 067/21.76.04

Email : kok.fattbf@skynet.be

Compte : BE03 – 7320 – 3327 - 4384

PROVINCIALES

BRABANT :

DEHOUX Jean-Pierre

Rue de l'Etang, 7 - 1340 OTTIGNIES

Tél. : 010/41.87.18

GSM : 0476/26.48.80

Email : jpdehoux@skynet.be

HAINAUT :

POPPE Yasmine

Rue des Cerisiers, 26 - 6030 MARCHIENNE-AU-PONT

G.S.M. : 0479/55.66.93

Email : seb.krejci@live.com

LIÈGE :

FIVET Eric

Rue des Vignerons, 12 - 4400 - FLEMALLE

G.S.M. : 0472/86.12.08

Email : frottbf.liege@gmail.com

SUR INTERNET

FEDERAL : <https://www.frottbf.com>

BRABANT : <https://www.fattb.be>

HAINAUT : <https://www.frottbfhn.net>

LIEGE : <https://www.frottbf-liege.be>

Responsable du site : Jean-Pierre DEHOUX

Responsable du site : Eric FIVET

RÉGLEMENTATION DU SERVICE

1. - Exécution du service

Le service débute avec la balle reposant librement sur la paume ouverte et à plat de la main libre immobile du serveur.

(Inchangé)

Le serveur lance la balle à peu près verticalement vers le haut, sans lui communiquer d'effet, de telle manière qu'elle s'élève d'au moins 16 cm après avoir quitté la paume de la main et retombe ensuite sans toucher quoi que ce soit avant d'être frappée.

(Inchangé)

Quand la balle retombe, le serveur doit la frapper de manière telle qu'elle touche d'abord son propre camp et ensuite, après avoir franchi ou contourné le filet ou ses accessoires, touche directement le camp du relanceur ; en double, la balle doit toucher successivement les demi-camps droits du serveur et du relanceur.

A partir du début du service jusqu'au moment où elle est frappée, la balle doit se trouver au-dessus du niveau de la surface de jeu et derrière la ligne de fond du serveur et elle ne peut être cachée du relanceur par aucune partie du corps ou de la tenue de jeu du serveur ou de son partenaire de double.

(L'objectif de cette règle est de rendre la balle visible du relanceur à tout moment au cours de l'exécution du service. Le serveur ou la paire au service ne peuvent entreprendre aucune action qui serait de nature à empêcher le relanceur de voir la balle à partir du moment où elle quitte la main du serveur ou de se rendre compte de la force de la raquette utilisée pour frapper la balle).

2.- Avertissement pour service douteux

Lorsqu'il n'y a pas d'arbitre adjoint et que l'arbitre a des doutes quant à l'exécution d'un service, il peut, la première fois que cela se produit, donner un avertissement au serveur sans attribuer un point.

(Précédemment, dans une telle situation, l'arbitre avait la possibilité de donner un avertissement même lorsqu'il y avait un arbitre adjoint).

(Inchangé)

Si ultérieurement dans le même match l'exécution d'un service par le même joueur ou par son partenaire de double est à nouveau douteuse, que ce soit pour la même ou toute autre raison, un point doit être attribué au relanceur.

(Inchangé)

Chaque fois qu'il y a un net manquement en ce qui concerne le respect des règles fixées pour un service correct, aucun avertissement ne peut être donné et, tant à la première occasion qu'à toute occasion ultérieure, un point doit être attribué au relanceur.

Comment bien remplir une feuille de match

Elle doit être établie en trois exemplaires :

- L'original est à renvoyer LE SOIR MEME DE LA RENCONTRE à la fédération
- La première copie est à remettre à l'équipe adverse à l'issue de la rencontre.
- La deuxième copie est à conserver par le club visité.

Lorsque vous êtes l'équipe visitée, il vous appartient d'établir la feuille d'arbitrage.

Avant la rencontre :

- La division et la série.
- Le numéro de la semaine ou du match selon la provinciale concernée.
- La date réelle de la rencontre.
- L'heure du début de rencontre.
- Nom et immatriculation des équipes – Nom des capitaines d'équipes
- Nom, Prénoms des joueurs (caractères d'imprimerie) Joueurs à inscrire selon la liste des forces de l'équipe.
- N° d'affiliation joueur – à défaut N° carte d'identité dans la case « Observations ».
- Indice des joueurs.

Pendant la rencontre :

- Résultats de chaque set.
- Résultats en nombre de sets de chaque match (Très important)
- Score de la rencontre après chaque match (total score = nombre de matchs joués)

(On peut simplement mettre un trait, ou une croix dans la case du vainqueur)

Après la rencontre :

- Heure de fin de rencontre.
- Résultat final (total toujours égal à 16 ou 14 en division d'honneur)
- Signature des 2 capitaines (Signer = entériner le résultat)
- Observations éventuelles (accidents*, N° carte d'identité, incidents de jeu, etc...) (*mais une déclaration est à remplir et à renvoyer dans les 48h)
- Si pas de carte d'affiliation ni carte d'identité, indiquer l'adresse (Pour vérification)
- Tous incident ou contestations doit être consigné sur la feuille dans la case « Remarque »
- Tous gros incident de jeu est à faire par écrit (poste ou Email) et à renvoyer dans les 8 jours au secrétaire fédéral ou provincial concerné.

En cas de forfait :

- Il y a lieu de remplir une feuille de match par l'équipe qui n'est pas en tort.
- Mettre les noms d'au moins 3 joueurs de l'équipe déclarant forfait.
- A défaut de ces 3 noms, le membre du CEP responsable inscrira les noms des 3 premiers joueurs habituels de cette équipe.
- Si la rencontre est inversée, il y a lieu de remplir la feuille dans l'ordre normal où la rencontre aurait dû se jouer
- Lors d'une remise de match, c'est le numéro de la semaine initial qui doit être inscrit sur la feuille et non le numéro de la semaine où se joue la rencontre.

EXPLICATIONS CONCERNANT L'ASSURANCE ARENA

Par activités couvertes, il faut entendre les activités du preneur d'assurance et de ses clubs (pratique, préparation, organisation, administration, ...) telles que décrites dans les conditions particulières. Lorsque les activités sont organisées par le preneur d'assurance ou par les clubs affiliés chez lui dans le cadre des activités fédérales ou du club, sont compris dans l'assurance : les championnats, compétitions, matchs amicaux et autres, tournois, entraînements, démonstrations, organisées à l'intention des membres du preneur d'assurance, aussi bien en Belgique qu'à l'étranger.

Il faut entendre par accident : un événement soudain, dont la cause est étrangère à l'organisme de la victime et qui provoque une lésion corporelle ou le décès.

La couverture « accident corporels » n'est accordée qu'aux membres affiliés à la fédération

Accidents corporels

Décès: 10.000€

Invalidité Permanente : 35.000€

Indemnité Journalière : 10€ par jour à partir du jour suivant l'accident et durant les 2 années consécutives.

Pour autant qu'il soit prouvé qu'il existe, d'une part, une perte de revenus professionnels et que, d'autre part, il n'existe aucun droit aux indemnités en vertu de la législation relative à l'assurance maladie-invalidité obligatoire, sans toutefois dépasser le montant assuré.

Frais de traitement

En cas de non-intervention de la mutualité, la compagnie rembourse le montant repris au barème de l'INAMI.

En cas d'intervention de la mutualité, la compagnie compense la différence entre l'intervention de la mutuelle et le tarif de l'INAMI.

Frais de prothèses dentaires 150€ max. par dent
600€ max. par accident
Frais funéraires 1.500€ (Montant forfaitaire)

Conformément à l'art. 12 des conditions générales

- Durée : 156 semaines
- Franchise : Néant.

Responsabilité Civile

Accidents Corporels 2.500.000€ par victime
5.000.000€ par sinistre
Dégâts matériels 625.000€

ATTENTION : En cas d'accident de joueurs non affiliés, la responsabilité du secrétaire du club est engagée.

PROCEDURE A SUIVRE EN CAS D'ACCIDENT

1° Remplir une déclaration d'accident

Se procurer un formulaire de déclaration d'accident, le remplir correctement et complètement en trois exemplaires. (Le formulaire doit être disponible auprès du Secrétaire ou du responsable du club visité) Ce formulaire est également disponible sur le site officiel de notre fédération, à l'adresse suivante :

<https://www.frottbf-liege.be/wp-content/uploads/2018/02/FROTTBF-DECLARATION-DACCIDENT-A.C.-2017.pdf>

**Envoyer la déclaration au secrétariat fédéral qui fera suivre pour ouvrir le dossier.
Ensuite, la compagnie d'assurance traitera en direct avec le patient déclarant.**

2° Se rendre chez le dispensateur de soins

Au moment des soins, demander au médecin une attestation de soins donnés qui atteste la nature de la blessure. Sur cette attestation doit figurer la date exacte, le cachet et la signature du médecin. Ce document devra être rentré à l'assurance.

3° Se rendre dans une pharmacie (si besoin en est)

Chez le médecin, conserver les tickets et demander un reçu en stipulant que cela est destiné à une compagnie d'assurance. *Bien signaler qu'il s'agit d'un remboursement suite à un accident !!*

Tous papiers concernant l'accident (Visite chez le médecin, soins divers, traitements) doivent obligatoirement être rentrés sans délais, auprès de la compagnie d'assurance.

Que faire lorsqu'on reçoit des factures concernant les soins reçus ?

1. Payer les factures au moyen du bulletin de versement qui généralement accompagne les documents.
2. Rentrer le document vert à votre mutuelle et demander une attestation de coût pour la partie « Ticket modérateur » de la facture des soins reçus.
3. Faire une copie de la facture et rentrer l'original à la compagnie d'assurance.
4. Utiliser le document adéquat qui se retrouve sur le site dans les imprimés.

<https://www.frottbf-liege.be/wp-content/uploads/2018/08/FORMULAIRE-DE-REMBOURSEMENT-SINISTRE.pdf>

Communiquer le numéro de compte auquel doit être effectués les remboursements.

5. Un mot signifiant que le dossier peut ou ne peut pas être clôturé.

Lorsque le dossier est complet, il n'y a jamais de problème avec la compagnie d'assurance. Lorsqu'il manque un document, la compagnie d'assurance peut refuser l'indemnisation.

Dès qu'un joueur reprend la compétition, son dossier sera clôturé.

Lorsque l'accident ne donne pas de suite médicale et ne nécessite pas de soins, merci de signaler à la compagnie d'assurance.

Conseils : Faites bien une copie des documents que vous enverrez à la compagnie d'assurance.

Une fois le dossier ouvert, le dossier est traité en direct entre le membre victime et la compagnie d'assurance !

Faites du sport ! Votre mutuelle intervient....

Dans le cadre de la promotion de la santé, les mutuelles vous donnent un petit coup de Pouce via les prestations de l'assurance complémentaire : elles interviennent dans les frais d'affiliation à un club de sport et pour les participants aux stages sportifs.

Chaque mutuelle pratique sa propre politique en la matière. La nature et le niveau de l'intervention varient donc d'une mutuelle à l'autre, selon l'âge, mais aussi d'une région à l'autre au sein d'une même mutuelle comme l'illustre les exemples ci-dessous.

Une fois inscrit dans un club de votre choix, il vous suffit de demander le formulaire auprès de votre mutuelle (ou de le télécharger sur son site), de le faire remplir par votre club sportif et de le renvoyer.

Mutualité Neutre

Mutualia : 30€ par an pour tous. 75€ pour les stages sportif <18 ans

Symbio : 30€ par an pour tous. 30€ pour les stages sportifs

Mutualité Chrétienne

Brabant wallon : 35€ par an pour tous.

Bruxelles Saint-Michel : 35€ par an pour tous.

Hainaut Oriental : 35€ par an aux moins de 35ans.

Hainaut Picardie : 40€ par an pour tous.

Liège : 35€ par an pour tous.

Luxembourg : 35€ par an pour tous.

Namur : 40€ par an pour tous.

Verviers – Eupen : 40€ par an pour tous.

Mutualité Libres

Euromut : 15€ par an pour tous.

Omnimut : 20€ par an pour tous.

Partena : 15€ par an pour tous.

Partenamut : 40€ par an pour tous.

Securex : 30€ par an pour tous.

Mutualité Socialiste

Brabant Wallon : 2,50€ par an pour <16 ans

Mons / Wallonie Picard : 25€ par année civile pour tous.

Centre / Charleroi / Soignies : 40€ par an

Liège : 25€ par an pour les moins de 18 ans. 5€ maximum par jour <18 ans.

Luxembourg : 50€ par an pour les stages sportifs.

Namur : 40€ par an pour tous.

Mutualité Libéral

Liège : 25€ par année civile

Hainaut Ouest : 35€ par an pour tous.

Hainaut-Namur : 25€ par an pour tous. 2,50€ par jour de stages sportif <19 ans

Brabant : 25€ par an pour tous. 1,20€ par jour pour les stages sportifs.

Luxembourg : 30€ par an pour tous. 1,20€ par jour pour les stages sportifs.

ADDENDA AU RÈGLEMENT SPORTIF POUR LES EQUIPES DE DIVISIONS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

1.- Remise de Rencontres :

Sauf dans les deux cas prévus ci-dessous (intempéries et occupation du local) il est **INTERDIT** de remettre une rencontre pour quelque motif que ce soit, en précisant toutefois qu'il est loisible aux clubs d' **AVANCER** une rencontre à la date qui convient le mieux avec

l'accord du club adverse, ceci par écrit (poste ou Email) au moins 15 jours à l'avance au secrétaire adverse et au secrétaire provincial et Fédéral. Une communication téléphonique entre les clubs dès le début est également demandée.

- Occupation du local :

Dans ce cas, le secrétaire visité fait parvenir au secrétaire visiteur **ET** au secrétaire provincial (ou fédéral, suivant le cas) une copie de lettre attestant de l'occupation du local

Le match remis doit alors se jouer **EN PRIORITÉ** le premier week-end suivant réservé à coupe ou lors d'une journée libre prévue au calendrier (la première des deux journées en date, ou avant). Il faut cependant obtenir l'accord du club adverse sur la date.

- Intempérie :

Avec l'accord des comités compétents (provincial ou fédéral), une rencontre peut être remise en cas d'intempéries. Dans ce cas également, la partie doit se jouer le premier week-end libre suivant la remise (semaine de coupe ou semaine libre). Il est demandé au club visiteur de prévenir l'équipe adverse, au moins **2 heures** à l'avance, de la remise du match.

Remarque importante :

Lors de l'élaboration du calendrier de la saison, il a été prévu de laisser une semaine libre à la fin du premier tour et une semaine libre dans le courant du second tour. Ainsi toutes les rencontres du premier tour devront être jouées (matches de championnat et de coupe) avant d'entamer le second tour.

De même, le week-end d'interruption se situant avant les deux dernières rencontres du second tour, **tous** les matches en retard devront être joués avant d'entamer les deux dernières journées au cours desquelles **aucune** remise ne sera acceptée.

On ne peut remettre aucune des 2 dernières rencontres.

N. B. : Afin d'éviter tout abus quant à l'occupation du local, le Comité Provincial ou Fédéral se réserve le droit de se rendre au local réquisitionné afin de vérifier le bien-fondé de la remise.

Sanction :

Tout match non joué à la date imposée sera sanctionné du forfait et de l'amende prévue au règlement.

2.- Heure des rencontres et forfait :

Le début des rencontres en division fédérale est fixé à 19 heures, sauf dérogation autorisée par le Comité Fédéral, ou le vendredi à 20h.

Sont déclarées perdantes par forfait :

- L'équipe visitée qui se présente en dehors des dates et heures prévues au calendrier pour une compétition, compte tenu des tolérances et dérogations accordées par les comités exécutifs compétents.

- L'équipe qui se présente avec moins de 3 joueurs aux heures normales prévues pour une rencontre au calendrier, compte tenu des tolérances accordées par les comités compétents.
- Il faut tenir compte que le 4e joueur possède toujours une heure de délai après le début **officiel** de la rencontre, pour pouvoir être aligné.
- Si une équipe se voit contrainte de déclarer forfait, elle en avertira son adversaire ; des amendes doublées sont prévues pour les équipes qui ne respectent pas cette règle de fair-play, et la moitié sera ristournée à l'équipe non fautive, que l'on prévienne dans les temps ou non.

3.- Feuilles de matches.

- Le numéro de semaine que vous devez renseigner est celui correspondant au **numéro de la rencontre** : c'est à dire un chiffre compris entre **1 et 22**

Numéros des semaines Saison 2023-2024

1er Tour		
N°	Dates	Journées
	27/08 au 02/09	Libre
	03/09 au 09/09	Libre
S01	10/09 au 16/09	
S02	17/09 au 23/09	
S03	24/09 au 30/09	
S04	01/10 au 07/10	
S05	08/10 au 14/10	
S06	15/10 au 21/10	
	22/10 au 28/10	Libre
	29/10 au 04/11	Libre
S07	05/11 au 11/11	
S08	12/11 au 18/11	
S09	19/11 au 25/11	
S10	26/11 au 02/12	
S11	03/12 au 09/12	
	10/12 au 16/12	Libre
	17/12 au 23/12	Libre

2 ^{ième} Tour		
N°	Dates	Journées
	24/12 au 30/12	Libre
	31/12 au 06/01	Libre
S12	07/01 au 13/01	
S13	14/01 au 20/01	
S14	21/01 au 27/01	
S15	28/01 au 03/02	
S16	04/02 au 10/02	
S17	11/02 au 17/02	
S18	18/02 au 24/02	
	25/02 au 02/03	Libre
	03/03 au 9/03	Libre
S19	10/03 au 16/03	
S20	17/03 au 23/03	
	24/03 au 30/04	Libre
S21	31/03 au 06/04	
S22	07/04 au 13/04	
	14/04 au 20/04	Libre
	21/04 au 27/04	Libre

23/10 au 05/11 Congés de Toussaint
25/12 au 07/01 Congés de Noël
26/02 au 10/03 Congés de Carnaval
29/04 au 12/05 Congés de Pâques

Pâques	31/03/2024
Fêtes des mères	12/05/2024
Ascension	09/05/2024
Pentecôte	19/05/2024

Calendrier Fédéral

DATES		PROVINCES	LIEUX
	TOURNOIS		
Dim. 15/10/2023	Tournoi Fédéral	Liège	Flémalle
Dim. 19/11/2023	Tournoi Fédéral	Hainaut	Lobbes
Dim. 28/01/2024	Tournoi Fédéral	Brabant	Logis
	CHAMPIONNATS		
Dim. 10/03/2024	Champ. Fédéral simples + A	Hainaut	Lobbes
Dim. 18/03/2024	Champ. Fédéral doubles	Brabant	Etterbeek
Dim. 24/03/2024	Inter-Jeunes	Hainaut	Lobbes
Sam. 27/04/2024	Inter-Divisions Fédérales	Liège	Flémalle
	COUPES		
Dim. 28/04/2024	½ & Finales Coupes Fédérales	Hainaut	Lobbes
	DIVERS		
Sam. 03/02/2024	Assemblée Générale	Hainaut	

Les résultats doivent être encodés pour le dimanche 12h qui suit la rencontre !

Les feuilles originales des matchs sont à envoyer par courrier :

!!! Pour le MARDI suivant la rencontre !!!

Secrétariat Fédérale :

Mr. FIVET Eric

Rue des Vignerons, 12 ~ 4400 FLEMALLE

Tableau Handicap set à 11 points

Simples : Points Donnés au Départ de chaque SET

	NC	F2 - F1	E6 - E4	E3 - E1	D6 - D4	D3 - D1	C6 - C4	C3 - C1	B6 - B4	B3 - B1	A
NC		1	2	3	4	5	6	7	8		
F2 - F1			1	2	3	4	5	6	7	8	
E6 - E4				1	2	3	4	5	6	7	
E3 - E1					1	2	3	4	5	6	
D6 - D4						1	2	3	4	5	6
D3 - D1							1	2	3	4	5
C6 - C4								1	2	3	4
C3 - C1									1	2	3
B6 - B4										1	2
B3 - B1											1
A & API											

DOUBLES : Valeur à Attribuer par classement

NC	1
F2	2
F1	3
E6	4
E5	5
E4	6
E3	7
E2	8
E1	9
D6	10
D5	11

D4	12
D3	13
D2	14
D1	15
C6	16
C5	17
C4	18
C3	19
C2	20
C1	21
B6	22

B5	23
B4	24
B3	25
B2	26
B1	27
A	28

DOUBLES : Points Donnés au départ de chaque SET

	2	3-6	7-12	13-18	19-24	25-30	31-36	37-42	43-48	49-54	+54
2		1	2	3	4	5	6	7	8		
3-6			1	2	3	4	5	6	7	8	
7-12				1	2	3	4	5	6	7	
13-18					1	2	3	4	5	6	
19-24						1	2	3	4	5	6
25-30							1	2	3	4	5
31-36								1	2	3	4
37-42									1	2	3
43-48										1	2
49-54											1
+54											

Equivalence des Indices entre les différentes Fédérations

MESSIEURS	
F.R.O.T.T.B.F.	A.F.R.B.T.T.
B1	A – B0 – B2
B2 – B3	B4
B4 – B5 – B6	B6
C1	C0
C2	C2
C3 - C4	C4
C5 - C6	C6
D1 – D2	D0
D3 – D4	D2
D5 – D6	D4
E1 – E2	D6
E3 – E4	E0
E5 – E6	E2
F1	E4
F2	E6
NC	NC

Equivalence F.R.O.T.T.B.F. Homme / Dame

MESSIEURS	DAMES
A / API	A1 à A5
B1 – B2 – B3	
B4 – B5 – B6	
C1	
C2	
C3 - C4	
C5 - C6	
D1 – D2 – D3	A6
D4 – D5 - D6	
E1	B1
E2	B2
E3	B3
E4	B4
E5	B5
E6	B6
F1	C1
F2	C2
NC	NC

Les 4 Premières Dames du championnat Fédéral de série A seront classées de A1 à A4
(Pour autant qu'elles aient participées à 25% des rencontres de championnat)

La gagnante du Championnat Fédéral :

- Dame B sera Dame A pour la saison suivante.
- Dame C sera Dame B pour la saison suivante.

SECRETAIRE ET LOCAUX DES CLUBS DE FEDERALES

AVENNES

94

S. : **MOTTARD Francis**
Rue de Lens Saint Remy, 19 – 4260 BRAIVES
L. : Hall des Sports de FALLAIS – Rue de Dreye, 13b – 4260 – FALLAIS

Tél. : 019 / 69.82.93

Gsm : 0476 / 99.23.40

AWAN – AYWAILLE

234

S. : **HAID Sonia**
Rue sur les Haies, 2 - 4920 - AYWAILLE
L. : Ecole Communale d'AWAN-AYWAILLE
Wacostet, 7 - 4920 - AWAN-AYWAILLE

GSM : 0498 / 24.71.42

BELLAIRE

19

S. : **DETHIER Paul**
Rue Louis, 4 - 4610 - BELLAIRE
L. : Salle Communale Sport et Culture – Rue du Vieux Thier, 12 – BELLAIRE
Derrière le Monument aux Morts

Tél. : 04 / 362.79.64

GSM: 0494 / 27.75.64

Tél. : 04 / 362.07.02

CAROLO

704

S. : **CAMBIER Thomas**
Rue d'Avenlinsart, 15 - 6044 - ROUX
L. : Rue de Couillet, 146 – 6200 - CHATELLET

GSM : 0498 / 54.38.68

CRISNEE

151

S. : **LEMME Eric**
Grand Route, 96 - 4367 - CRISNEE
L. : Salle BOVINIA Rue Mignolet, 78A – 4300 - BOVENISTIER

Tél. : 019 / 67.83.08

GSM : 0495 / 21.95.18

FAIRON

11

S. : **BEDEUR Kevin**
Rue François Begon, 19 - 4400 - FLEMALLE
L. : Salle « Les amis Réunis » - Rue J. Wauters - FAIRON

GSM : 0494 / 58.70.44

FERRIERES

16

S. : **WERIHAY Philippe**
Fonds de Pierreux, 4 - 4181 - FILOT
L. : Salle « La Renaissance » - Rue de Lognoul, 8A - FERRIERES

Tél. : 086 / 38.00.18

GSM : 0496 / 73.25.65

Tél. : 0496 / 73.25.65

FORCHIES

715

S. : **LADRILLE Alex**
Rue Grand Mouligneau, 68 – 6141 – FORCHIES-LA-MARCHE
L. : Rue Grand Mouligneau, 61 – 6141 – FORCHIES-LA-MARCHE

GSM : 0493 / 97.90.56

LA GLEIZE

168

S. : **RAMOS Pédro**
Andrimont, 19 – 4987 – LA GLEIZE
L. : Salle Echo des Campagnes – Rue de l'Eglise, 17 – 4987 – LA GLEIZE

Tél. : 080 / 78.55.93

GSM : 0497 / 54.36.24

LES BONS AMIS

752

S. : **NAGY Mickael**
Allée de Morfayt, 128 – 6120 – HAN-SUR-HEURE
L. : Rue des Fossés, 9 A – 6120 - NALINNES

GSM : 0497 / 99.36.89

LONCIN

191

S. : **LEYS Benoît**
Quai de Rome, 107 - 4000 - LIEGE
L. : Hall des Sports - Rue des Charrons - LONCIN

GSM : 0498/53.14.96

MELEN

40

S. : **PIRON Alain**
Rue Haute, 158 - 4630 - MELEN
L. : Hall des Sports de Micheroux – Rue Sur Le Keyeux, 2 - SOUMAGNE

Chaussures à semelles claires obligatoires

GMS : 0499 / 46.05.91

Tél. : 04 / 377.28.93

MOMALLE		114
S. : DORVAL David Rue Michel Heine, 7 - 4350 - MOMALLE L. : Salle Marcel Hicter – Place Marcel Hicter – 4350 - MOMALLE		GSM : 0495 / 63.44.22
MONS		3
S. : CHARLIER Fabrice Rue Edouard Remouchamps, 54 - 4460 - GRACE-HOLLOGNE L. : Gymnaste Communal de l'école d'Ivoz – Chaussée d'Ivoz, 64 - FLEMALLE Entrée par la rue Rouffa (IVOZ-RAMET) Chaussures avec semelles sans traces obligatoires		GSM : 0495 / 27.67.55
PAL. EVERE		544
S. : GILLES Nathalie Avenue des Anciens Combattants, 97/11 - 1140 - EVERE L. : Ecole Clair Vivre - Avenue Notre Dame, 40 - EVERE		GSM : 0485 / 16.18.19
PAL. STEPHANOISE		546
S. : WYBOU Nathanaël Rue d'Heuval, 48 – 1490 – COURT SAINT-ETIENNE L. : Ecole Communale Suzeril – Rue de Suzeril, 1 – 1490 – COURT SAINT-ETIENNE Chaussures avec semelles sans traces obligatoires		GSM : 0476 / 86. 88. 13
PLANCENOIT		573
S : BROUILLARD- FORSTER Ariane Chemin du Paradis,12 – 1380 - LASNE L : Centre sportif et culturel - rue de Colinet, 11 - 1380 – MARANSART		GSM : 0475/ 70.06.75 Tél : 02 / 633.27.40
ROLOUX		213
S. : TIHON Nicolas Rue de l'église, 47 -4357 LIMONT L. : Salle Cercle Joseph Oger - Rue de l'Eglise, 30 - ROLOUX FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER		GSM : 0494/48.37.60 GSM : 0471/50.58.32
SANS SOUCI		567
S. : VANDENWIJNGAERT Chantal Rue Jacqueline Harpman, 4/12 - 1040 - BRUXELLES L. : Ecole E. Richard - Rue Joseph Buedts, 14/16 - 1040 - ETTERBEEK	Tél. : 02 / 742.27.47	GSM : 0478 / 55.14.70 Tél : 02 / 742.27.47
SERAING		153
S. : PAQUET Serge Rue République Française, 7 - 4100 - SERAING L. : Ecoles des Biens Communaux - Rue du Collège, 10 - SERAING		GSM : 0475/51.33.64
SURLEMEZ		201
S. : MASSON Guy Place Zénobe Gramme, 6 bte 1 - 4500 - HUY L. : Complexe Sportif de Modave - Tige de Hestreux - VIERSET		GSM : 0474/97.64.09
TCHANTCHES		233
S. : SWARTENBROUCKX Serge Rue de la Métairie,1/11 – 4032 - CHENEE L. : Ecole Sait-Albert – Rue du Centenaire, 71 - CHENEE Entrer dans la cour de l'école		GSM : 0498/53.85.00
TRAZEGNIES		707
S. : CONTI Freddy Rue des Goutteaux, 59 - 6180 - COURCELLES L. : Sous-Sol de l'Hôtel de Ville - Place Larsimont - TRAZEGNIES	Tél. : 071 / 46.19.33	GSM : 0497 / 19.90.32



Adresses Electroniques Fédérales

AVENNES	Secrétaire	MOTTARD Francis	francis.mottard@skynet.be
AWAN-AYWAILE	Secrétaire	HAID Sonia	info@awan-decoration.be
BELLAIRE	joueur	PRIJOT Gisèle	gigietjp@skynet.be
CAROLO	Secrétaire	CAMBIER Thomas	cambier.thomas@hotmail.com
CHENEE	Secrétaire	LECAILLON André	andrelecaillon@yahoo.fr
CRISNEE	secrétaire	LEMME Eric	lemme-feron@hotmail.be
FAIRON	Secrétaire	BEDEUR Kevin	Kevin_bedeur1988@hotmail.com
FERRIERES	Secrétaire	WERIHAY Philippe	philwerihay@skynet.be
FORCHIES	Secrétaire	DEVILLERS Joseph	Tallac92@outlook.com
LA GLEIZE	Secrétaire	RAMOS Pédro	ramosblaise@hotmail.com
LES BONS AMIS	Secrétaire	NAGY Mickael	spalesbonsamis2016@gmail.com
LONCIN	Secrétaire	LEYS Benoît	leysbenoit@gmail.com
MELEN	Secrétaire	PIRON Alain	tcmelen@gmail.com
MOMALLE	Trésorier	DORVAL David	Daviddorval3@gmail.com
MONS	Secrétaire	CHARLIER Fabrice	Fabrice.charlier@ulg.ac.be
PAL. EVERE	Secrétaire	GILLES Nathalie	Gilles_nathalie42@hotmail.com
PAL. STEPHANOISE	Secrétaire	WYBOU Nathanaël	secretariat@palettestephanoise.be
PLANCENOIT	Secrétaire	BROUILLARD-FORSTER Ariane	tdtplancenoit
ROLOUX	Secrétaire	TIHON Nicolas	ttcroloux@gmail.com
SANS-SOUCI	Secrétaire	VANDENWIJNGAERT Chantal	c.vandenwijngaert@skynet.be
SERAING TT	Secrétaire	PAQUET Serge	paquet.s@skynet.be
SURLEMEZ	Secrétaire	MASSON Guy	mgsurlemez2@gmail.com
TCHANTCHES	Secrétaire	SWARTENBROUCKX Serge	serge.swartenbrouckx@cebeo.be
TRAZEGNIES	Secrétaire	CONTI Freddy	contifreddy@hotmail.com

DEROGATIONS FEDERALES 2023-2024

AVENNES	A	Samedi	20H00
AWAN - AYWAILLE	A	Vendredi	20H00
BELLAIRE	A	Vendredi	20H00
CAROLO	A - B	Vendredi	20H00
CRISNEE	A	Vendredi	20H00
ELAN SAINT JOSSE	A	Vendredi	20H00
FAIRON	A	Vendredi	20H00
FERRIERES	A	Vendredi	20H00
FORCHIES	A	Vendredi	20H00
LA GLEIZE	A	Vendredi	20H00
LES BONS AMIS	A	Vendredi	20H00
LONCIN	A	Samedi	19H30
MELEN	A - B	Vendredi	20H00

MOMALLE	A	Vendredi	20H00
	B	Vendredi	19H30
MONS	A - B	Vendredi	20H00
PAL. EVERE	A	Samedi	16H00
PAL. STEPHANOISE	A - B - C	Vendredi	20H00
PLANCENOIT	A	Vendredi	20H00
ROLOUX	A	Vendredi	20H00
SANS SOUCI	A	Vendredi	20H00
SERAING TT	A	Vendredi	20H00
SURLEMEZ	A	Vendredi	20H00
TCHANTCHES	A	Vendredi	20H00
TRAZEGNIES	A - B	Vendredi	20H00
	C - D	Samedi	20H00

Sans dérogation de jour et/ou d'heure = Samedi 19 H.00

RÉGLEMENTATION DES MONTÉES ET DESCENTES **EN DIVISIONS FÉDÉRALES**

DIVISION D'HONNEUR :

Les 3 derniers descendent en Division I Fédérale.

DIVISION I FÉDÉRALE :

Les 3 premiers montent en Division d'Honneur.

Les 3 derniers descendent en Division II Fédérale.

DIVISION II FÉDÉRALE :

Les 3 premiers montent en Division I Fédérale.

Les 3 descendent en Division III Fédérale.

**Suivant les circonstances, nous nous réservons le droit de
faire monter un nombre plus important d'équipes.**

SUR INTERNET

FEDERAL : <https://www.frottbf.com>

BRABANT : <https://www.fattb.be>

LIEGE : <https://www.frottbf-liege.be/>

Responsable du site : Jean-Pierre DEHOUX

Responsable du site : Eric FIVET

Comité Exécutif Provincial du BRABANT 2023-2024

PRESIDENTE

DE MOYTER Geneviève Rue de Chaumont, 6 1401 BAULERS
067/ 21 76 04 0476/ 56 42 29 **kok.fattbf@skynet.be**

VICE PRESIDENTE

VANDENWIJNGAERT Chantal Rue Jacqueline Harpman, 4 / 12 1040 BRUXELLES
0478/ 55 14 70 **c.vandenwijngaert@skynet.be**

TRESORIER

KOK Daniel Rue de Chaumont, 6 1401 BAULERS
067/21 76 04 0473/ 12 27 52 **kok.fattbf@skynet.be**

Compte : CBC F.A.T.T.B. IBAN : BE75 7323 1636 5551 BIC : CREGBEBB

SECRETAIRE

DEHOUX Jean-Pierre Rue de l'étang, 7 1340 OTTIGNIES
010/ 41 87 18 0476/ 26 48 80 **jpdehoux@skynet.be**

Commission Sportive, de Discipline et d'Ethique du Brabant

Présidente : **VANDENWIJNGAERT Chantal**
Secrétaire : **KOK Daniel** Membre : **DEHOUX Jean-Pierre**

Commission d'Appel du Brabant

Choix parmi les clubs (7) selon les cas et les divisions concernées.

Représentants du Brabant au Comité Fédéral (CEF)

KOK Daniel - DE MOYTER Geneviève - VANDENWIJNGAERT Chantal

Groupe de travail et de consultation mais ne faisant pas partie du CEP

WYBOU Nathanaël : Aides ponctuelles aux applications informatiques (hors signalétique)
OLIVIER Jean-Louis, GOOSSENS Pascal, COURTOIS Yves, BROGNAUX Bernard, DE SCHRYVER Paul, FORSTER
Ariane, TASIA Thierry, VANDERBECK David, VAN ACKER Martin

Fonctions des Membres du C.E.P. du Brabant pour 2023-2024

DE MOYTER Geneviève **Présidente**

Tél + Fax : 067/21 76 04
Gsm : 0476/56 42 29
kok.fattbf@skynet.be

- Tous les problèmes administratifs
- Réception des feuilles de matchs par email **et via ResEnLigne** (Interclubs et Coupes)
- Etablissement de la grille des divisions de l'interclubs provincial
- Responsable des amendes
- Remise des rencontres de Championnat et Coupes
- Dossiers accidents : **COPIE** de la déclaration
- Gestion du stock : responsable du matériel (carnets, sono, marquoirs)
- Tenue des Archives de la Fédération

VANDENWIJNGAERT Chantal

Vice-Présidente

Gsm : 0478/55 14 70
c.vandenwijngaert@skynet.be

- Responsable et Juge arbitre des Tournois et Critériums Jeunes
- Réception des inscriptions et élaboration des tableaux des Tournois et Critériums Jeunes
- Résultats et Classements du Championnat **individuel** du Brabant
- Tenue des cartes jaunes et rouges des Tournois
- Organisatrice de l'Inter-provinces-Jeunes
- Responsable des sélections diverses et de Seloncourt
- Contacts avec les nouveaux clubs éventuels
- Accompagnement des délégations diverses
- Responsable du Règlement en général avec le CEP

KOK Daniel

Trésorier

Tél + Fax : 067/21 76 04
Gsm : 0473/12 27 52
Cpte: BE75 7323 1636 5551
kok.fattbf@skynet.be

- Tout ce qui concerne la **Trésorerie**
- Gestion du **Signalétique** avec les clubs : affiliations et réaffiliations
- **Vérification de l'Encodage des feuilles de matchs** fait par les clubs
- **Vérification** des feuilles de matchs
- Calcul des Indices en provinciale et au fédéral (**pour les joueurs du Brabant**)
- Encodage du Prix Victoires des divisions fédérales

DEHOUX Jean-Pierre **Secrétaire**

Tél. 010/41 87 18
Gsm : 0476/26 48 80
jpdehoux@skynet.be

- Gestion du site internet de la FATTB et mises à jour
- Cogestion du signalétique et aide au développement
- Confection des cartes d'affiliation virtuelle (photos scannées à lui envoyer)
- Elaboration du calendrier interclubs (**avec aide d'un chargé de missions**)
- Réception des résultats «en ligne» (Champ. Interclubs et Coupes)
- Résultats et Classements du Championnat Interclubs
- Responsable des Coupes
- Gestionnaire du **Prix Victoires** Prov. et Féd. du Brabant
- Ordre du jour et PV des réunions du CEP et AG.
- Calcul des Prix Spéciaux de fin de saison
- Responsable du Règlement en général avec le CEP
- Mise à jour de l'historique (effectifs divers, Palmares)

Tous les problèmes qui pourraient survenir et qui ne sont pas repris dans les fonctions ci-dessus devront être transmis à la Présidente, DE MOYTER Geneviève, qui transmettra à la personne la plus qualifiée du CEP.

ADDENDA FATTB 2023 - 2024

au Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) de la F.R.O.T.T.B.F.

1. Cotisations :

- Par Membre **Effectif** ou **Libre** : **20€** (aussi bien au second tour qu'au premier).
- L'Assuré Non-Joueur (dans un club ou non) est assimilé à un membre effectif : **20 €**
- Par Equipe **inscrite en Championnat** : **4 €**
- Par Equipe **inscrite en Coupe** : **3 €**
- Par **abonnement au Journal Fédéral et Liégeois**, ou du Hainaut : **5€ par Mail**

2. Abonnements :

- Depuis la saison 2022-2023 il n'y a plus de journal mensuel le LIFT (décision de l'AG de Juin 2022).

Les diverses informations seront envoyées par le CEP via email aux abonnés des «FATTB News » (ex Lift), pour lequel les équipes doivent néanmoins s'abonner, et c'est gratuit !

Seuls les clubs évoluant en Divisions Fédérales doivent s'abonner au Journal Fédéral Liégeois. Il n'y a pas d'obligation pour les autres clubs. Coût de l'abonnement : **5€**.

Il y a également un journal du Hainaut pour ceux que cela intéresse au prix de **5€**.

3. Jour de rencontre : du lundi au samedi

En cas de modifications :

Toute modification de jour, local et/ou d'heure **après** la parution du calendrier doit être obligatoirement annoncée **par écrit** auprès de **DE MOYTER Geneviève**, Présidente FATTB, et à TOUS les secrétaires des autres clubs de la Provinciale.

De plus, pour les DEUX premières semaines de jeu qui suivent la modification, le club devra prendre un contact téléphonique avec les adversaires concernés par cette modification.

La notification à tous les Secrétaires peut être remplacée par un avis paraissant dans le « **FATTB News** » ou par un email du CEP. Dans ce cas, le club concerné devra prendre un contact téléphonique les QUATRE premières semaines qui suivent la modification.

4. Heures de rencontre :

4.a Le début des rencontres officiel est fixé à **19h30** sauf dérogations demandées (19h, 19h15, 20h).

Toute équipe "visiteuse" a droit à 30 min. de retard quand il s'agit de l'heure officielle ou que la dérogation se situe avant l'heure officielle de 19h30 (19h, 19h15...).

Lorsque la **dérogation** est **postérieure** à 19h30, l'équipe visiteuse doit être prête à jouer à l'heure **EXACTE** spécifiée pour le club dans le calendrier (**20h**).

4.b AUCUNE Equipe Visiteuse ne pourra bénéficier d'une dérogation horaire.

4.c Est déclarée perdante par forfait :

- 1 L'équipe **visitée** dont **3 joueurs** ne sont pas prêts à jouer à l'heure exacte.
- 2 L'équipe **visiteuse** dont **3 joueurs** ne sont pas prêts à jouer **30 min.** après l'heure prévue (19h30, 19h ou 19h15). Prêt à jouer = avec short, polo, pantoufles de sport.
- 3 L'équipe **visiteuse** dont **3 joueurs** ne sont pas prêts à jouer à l'heure exacte de la **dérogation** si celle-ci est postérieure à 19h30 c.à.d. à **20h**.

Bien entendu, le Fair-play reste de rigueur !

Le 4^e joueur, de n'importe quelle équipe, PEUT arriver 1h après l'heure officielle. Dans ce cas, dès son arrivée, il doit obligatoirement jouer tous ses matchs d'après l'ordre établi sur la feuille d'arbitrage.

Tout forfait entraîne une amende et éventuellement des sanctions.

Il est rappelé que chaque joueur doit disputer ses 4 matchs individuels.

Etre prêt à jouer signifie :

1. être en tenue compatible avec la pratique du Tennis de Table : short, polo, tee-shirt...
2. local en ordre pour disputer la rencontre : tables, filets, balles, chaises, **feuille complétée**

5. Communication des résultats :

5.a A faire **uniquement** via l'encodage en ligne à l'adresse : <https://www.fattb.be/htm/resultatsEnLigne/> (option : **interclubs**) pour le **Samedi midi au plus tard**.

Les **équipes jouant le samedi soir doivent le faire dès la fin de la rencontre**

5.b1 **L'envoi postal des originaux** des feuilles d'arbitrage est à faire le jour même **pour arriver le Mardi** qui suit la semaine concernée chez DE MOYTER Geneviève, Présidente FATTB.

5.b2 Le CEP autorise toutefois comme "officiel" l'envoi des feuilles scannées par **email au format PDF** à l'adresse de la Présidente, **ou via l'application REsEnLigne**. (pas par fax).

5.c Les **feuilles de matchs doivent être encodées** par un représentant de chaque club «hôte» dans le signalétique en ligne **pour le MARDI 20h** au plus tard suivant la semaine réelle, pour que le CEP puisse donner accès à la semaine suivante.

Les feuilles de matchs remis ne pourront être encodées que par le CEP.

5.d1 **Les résultats des Divisions Fédérales** sont à communiquer via le site <https://www.frottbf.org>, rubrique **Secrétaire pour le DIMANCHE MIDI au plus tard**. (instructions à voir via les pages fédérales)

5.d2 **Les feuilles de match** des divisions fédérales devront également être encodées via le site www.frottbf.org rubrique **Secrétaire pour le mardi 20h** au plus tard. (instructions à voir via les pages fédérales)

5.d3 **L'original** des feuilles de matchs des Divisions Fédérales doit être envoyé directement et uniquement par BPost à **Eric FIVET Rue des Vignerons, 12 à 4400 FLEMALLE** pour le **mardi suivant** au plus tard. **MAIS une COPIE doit être envoyée** par email **au format PDF** à la Présidente provinciale, De Moyter Geneviève.

Ceci pour éviter les "corrections" après signature des capitaines.

Elle sert également pour le calcul du « Prix Victoires ».

6. Remise de rencontre :

6.a Une remise de match non annoncée ou, au pire, le jour-même, devra être jouée dans la semaine qui suit sous peine de perte des points par l'équipe demanderesse ou en faute.

Une rencontre entre deux équipes **d'un même club** doit être jouée la semaine de jeu prévue au calendrier, sauf si le local est indisponible. En cas de non-respect de cette règle, les **deux** équipes seront déclarées forfaits avec l'application des amendes statutaires.

Au second tour, elle devra toutefois être jouée avant la mi-février.

La semaine peut être désignée d'office par le CEP.

6.b : Pour la saison 2023-2024, le formulaire de demande de remise de match ne doit plus être rentré. Après accord entre les clubs, un mail doit cependant être envoyé aux 2 clubs concernés ET au membre désigné du CEP (Geneviève) AVANT la date calendrier de la rencontre. La nouvelle date devrait si possible être renseignée. Le CEP peut encore refuser cet accord ou la date.

RAPPEL : une rencontre ne peut être remise que pour local indisponible et/ou conditions climatiques rendant un déplacement dangereux. Pas pour joueur malade ou indisponible, donc. Si local indisponible, une attestation de la commune ou du gestionnaire de l'école doit être envoyée au CEP.

6.c Remarque importante :

TOUTES LES RENCONTRES DU PREMIER TOUR devront être jouées avant d'entamer le second tour.

7. Forfait général d'une équipe en Interclubs (voir Art 5, Fft- §2) (AG Féd. 02/2020 et CEF du 12/08/2022) :

7a- Le club pourra récupérer au maximum 2 joueurs parmi les titulaires habituels, après... accord du CEP concerné.

- Ces 2 joueurs pourront évoluer dans n'importe quelle équipe de leur club mais ils ne pourront jouer ensemble dans la même équipe **si elle est inférieure**.

7b- Une équipe en Interclubs sera **déclarée forfait général après 3 forfaits simples** et non plus 5 forfaits (AG juin 2016).

7c- L'équipe championne de Div. 1 Provinciale qui refuserait de monter en fédérale sera pénalisée d'une amende de 250 €. Elle ne pourra non plus être championne la saison suivante et c'est l'équipe classée 2^e, si la "fautive" est 1^{ère} au classement, qui sera désignée comme championne.

8. Equipe s'inscrivant au second tour de l'Interclubs (contraire au règlement fédéral...) :

- Comptabilisation habituelle pour les matches du second tour (interclubs et indices)

- Application intégrale du Règlement Sportif à toutes les équipes (horaire, forfait, amende...)

9. Tests-matches au Brabant (et au Tour final fédéral) : composition des équipes :

- Les 3 premiers joueurs doivent faire partie de l'équipe habituelle.

- Le 4^e joueur devra avoir joué au moins **40%** de l'interclubs, toutes divisions confondues mais doit bien entendu émarger d'une équipe inférieure. La règle des 5 rencontres est également d'application. Le CEP vérifiera la conformité des équipes avant la rencontre.

10. Tournois (p.39) : Pour chaque tournoi organisé par un club, un Juge-arbitre sera désigné par le CEP (qu'il soit membre du CEP ou pas). Le Responsable des Tournois devra recevoir le Règlement et l'horaire au moins 1 mois à l'avance. Le coût d'une inscription individuelle sera de **2,5€** par **série d'indice** et **2,00€** pour les **séries de Jeunes**. Dans les catégories « **jeunes** », le joueur ne peut évoluer que dans **SA** catégorie d'âge et non celle immédiatement supérieure. Toutefois, s'il n'y a qu'un seul joueur, le CEP pourra le faire évoluer plus haut.

L'envoi des inscriptions se fait **VIA le club** qui transmet au membre du CEP désigné, **pour le jeudi 20h**.

La gestion des tables et des matchs est assurée par le programme informatique de la fédération, avec un membre du CEP ou/et un mandataire désigné par ce même CEP. Une aide du club est également demandée.

11. Championnat Individuel du Brabant :

Ce sont les résultats obtenus aux Tournois et Critériums Provinciaux du Brabant et au Tournoi Fédéral du Brabant qui entrent en ligne de compte pour l'attribution du **titre** de Champion de Brabant. S'il n'a pas l'indice de la Série, il recevra un **Prix** du Brabant et le 2^{ème}, s'il a l'indice de la Série, recevra le titre.

En NC et Dames NC, il sera remis un "**Prix du Brabant**" et non un "titre".

Il y a également le même nombre de points de championnat attribués lors des organisations officielles **de Critériums de Jeunes et de Vétérans** du Brabant.

Il faudra aussi que 2/3 des tournois prévus au calendrier soient organisés.

12. Sélection Championnat Fédéral Individuel :

Pour être sélectionné au Championnat Fédéral, il faudra avoir participé à la **moitié des tournois** organisés dans la Province **AVEC un Tournoi Fédéral** de n'importe quelle Province.

Chaque affilié ayant participé à plus de **40%** de l'interclubs pourra également y participer à condition d'avoir aussi disputé un **Tournoi Fédéral**, de quelque province que ce soit.

S'il y a absence après confirmation du joueur, une amende de **20€** sera réclamée au fautif via le club.

13. Cartes jaunes et rouges en Tournois :

Ce système consiste à donner, après avertissements, pour des motifs peu graves mais répétés, des cartes jaunes, et pour un motif grave des cartes rouges.

- Deux cartes jaunes au cours d'un même tournoi = suspension pour le reste de ce tournoi.

De plus, le joueur sera convoqué devant le Comité Sportif et de Discipline de la F.A.T.T.B. qui décidera éventuellement de sanctions supplémentaires.

- 3 cartes jaunes au cours de la saison : convoqué devant le Comité Sportif et de Discipline qui décidera de lui infliger une sanction s'il y a lieu.

- SEUL le Juge-arbitre désigné par le C.E.P. a le droit d'infliger une carte jaune ou rouge.

Sa décision est sans appel le jour du tournoi, mais le joueur, estimant qu'il est victime d'une erreur du juge-arbitre, peut demander à être entendu à la prochaine réunion du C.E.P.

Le C.E.P., par ces mesures, entend maintenir et améliorer le climat sportif et amical qui doit régner durant les tournois de notre Fédération.

Un refus d'arbitrage équivaut à une **carte rouge** et à l'exclusion immédiate des Séries de ce Tournoi ainsi qu'à une suspension pour les 2 tournois suivants de la Province, et reporté sur la saison suivante si cela arrive en fin de saison. Il y aura aussi une amende de **10 €** qui passera à **15 €** s'il y a récidive.

En cas de départ dans un délai raisonnable, il faut prévenir le juge-arbitre. Un "**oubli**" de cette clause serait considéré comme un refus d'arbitrage : même amende et même suspension.

14. Contrôle en Interclubs :

Tout membre du CEP, non concerné directement par la ou les rencontres, est habilité à faire toute remarque jugée utile et nécessaire, verbale ou écrite sur la feuille d'arbitrage ou à un joueur (attitude, équipement, N° carte, etc...)

Une demande de présence d'un juge-arbitre, par un club, pour une rencontre officielle sera facturée à **20 €** pour les frais de déplacements.

15. Championnat de DOUBLES du Brabant (décision AG fin 2010-2011) :

- Les Dames et « Jeunes filles » pourront jouer dans TOUTES les Séries d'indices « messieurs » et en Série d'âges.

Cette règle n'est cependant pas valable pour le Championnat Fédéral !!!

- Si des poules sont organisées et qu'il y a égalité entre 2 ou 3 paires, on établit le classement en tenant compte d'abord du total des victoires, puis du moins de sets perdus, pour terminer par la confrontation directe entre les 2 équipes.

16. Le "Prix Victoires de la FATTB" :

Est attribué au meilleur pourcentage de victoires dans chaque Division Provinciale du Brabant. Pour les Divisions Fédérales, on regroupera les 4 divisions dans un seul tableau car il n'y a pas suffisamment d'équipes concernées.

Il faut avoir disputé 60% des rencontres dans la division concernée pour être repris.

En cas d'égalité, c'est le nombre de participations qui départagera les joueurs.

17. Coupes : les compositions d'équipes sont à encoder par le club via le « **signalétique en ligne** » avant le 15/09. Le tirage complet des Coupes (équipe de 8 joueurs maximum en Challenge mais 6 sur la feuille et de tous indices), jusqu'aux demi-finales, pourra être fait par le CEP à l'issue du 1er tour, mais il ne sera diffusé qu'au fur et à mesure des semaines directement concernées.

- La coupe se joue en **3 sets gagnants de 11 points**. Le **handicap** est donné au **début** de chaque set et doit être noté en regard de chaque match concerné.

- **Les paires de doubles doivent être connues avant l'entame de la rencontre.**

- **Si une rencontre se joue à 3 contre 3, et que les 2 absents devraient se rencontrer, et qu'il y a égalité en fin de rencontre, ce sera l'équipe avec le plus de sets gagnés qui l'emportera, avant le plus de points gagnés si nouvelle égalité.**

- Le **résultat** doit être communiqué **avant le Samedi midi via l'application en ligne** :

«<https://www.fattb.be/htm/resultatsEnLigne/> (option : **Coupes**) et l'original de la feuille doit être envoyé le soir même à Geneviève De Moyter-Kok par email **au format PDF**, ou via l'application **ResEnLigne**.

18. La Coupe Vanacker : uniquement au Brabant et réservée aux joueurs **F** et **NC**

- Une liste de 6 joueurs par équipe doit être fournie au CEP **AVANT** que la compétition ne débute et être encodée via le « signalétique en ligne ». On ne peut changer d'équipe à aucun moment.

- Les rencontres se disputent par équipe de **3 à 5 joueurs**. Les joueurs sont numérotés par **tirage au sort** et le **double** doit être connu **avant** le début de la rencontre.

- La coupe se joue en **3 sets gagnants de 11 points**. Le **handicap** est donné au **début** de chaque set. (**voir tableau plus loin**). **L'handicap doit être noté en regard de chaque match concerné.**

- Les 4^{ème} et 5^{ème} ne jouent que le double, soit ensemble, soit avec un des 3 premiers joueurs.

- **Un double par handicap est inséré en 4^{ème} position**. Le résultat de ce double est prépondérant en cas d'égalité à l'issue de la rencontre.

- **Une équipe présentant seulement 2 joueurs est perdante d'office par forfait.**

19. Feuilles d'arbitrage interclubs et Forfait :

- Elle doit être établie en **TROIS** exemplaires par l'équipe visitée en insérant 1 feuille cartonnée après les 3 originaux pour que les résultats ne s'inscrivent pas sur 6 feuilles ou +

- La première copie est à remettre à l'équipe adverse à l'issue de la rencontre. La deuxième copie est à conserver par vous.

- L'original est à envoyer **LE SOIR MEME DE LA RENCONTRE** à Geneviève De Moyter (**par email au format PDF**)

En cas de Forfait :

- **Pour la saison 2023-2024 il n'y a plus lieu de remplir la Feuille de match MAIS** celle-ci doit néanmoins être encodée dans le signalétique. **De plus**, un mail doit être envoyé par l'équipe «hôte/visitée» aux deux clubs concernés avec les **Noms, prénoms, matricules et indice des joueurs des 2 équipes**, ainsi qu'au membre désigné du CEP (Geneviève) et en demandant un accusé de réception. Ceci afin que le CEP puisse contrôler l'encodage.

Le résultat d'un forfait est également à communiquer par l'équipe qui devait recevoir (la visitée...).

20. Classement Interclubs provincial du Brabant : (contrairement au Règlement fédéral)

En cas d'égalité de points, pour la montée ou la descente, on ne prend plus le nombre de victoires pour faire la différence. On tiendra compte du résultat des 2 rencontres entre les équipes concernées. Si l'égalité de points subsiste (1 victoire ou 1 match nul chacune) on comptabilisera le nombre de victoires individuelles (pas le nombre de sets gagnés ni perdus...(sauf pour le milieu de tableau)). Si nouvelle égalité, un test match aura lieu.

21. Ré-affiliations de joueurs (CEF 08/2016 et CEP 21/05/2021) :

Un joueur non affilié depuis 3 ans et qui désire changer de club **doit aussi** demander son transfert.

Il n'est plus demandé un formulaire de ré-affiliation si l'affilié l'était la saison précédente. Un mail devra cependant être envoyé au CEP pour signaler cette ré-affiliation.

22. RGPD : Depuis 2019-2020 le document RGPD pour chaque affilié et/ou réaffilié doit être remis, **avec au moins une signature au § 1**, à la fédération afin de pouvoir jouer dans TOUTES les compétitions, sous peine de perte des matchs joués. (Règlement Général de Protections des Données).

23. Désinscription de joueur (PV 10/2016)

Un joueur peut être désinscrit à la demande du club **via le CEP AVANT le 30 septembre** de la saison en cours.

24. Critériums des Jeunes du Brabant :

Un jeune ne peut s'inscrire que dans SA catégorie d'âge (au 1^{er} juillet de la saison en cours) :

Pré-Minimes = moins de 10 ans **Minimes** = - de 12 ans **Cadets** = - 15 ans **Juniors** = - 18 ans

Il faut disputer au moins 3 des 4 (ou 4/5) critères pour être classé au général (3 prix remis).

La 1^{ère} fille terminant dans les 5 premiers au général, et si pas dans les 3 premiers, reçoit également un Prix.

Handicaps en Coupes Vanacker

à donner en **début** de chaque set

1. Matches de simples

	F2	F1
NC	1	2
F2		1
F1		0

2. Attribution des points pour le double

NC	1
F2	2
F1	3

3. Handicap en doubles

Total	2	3 à 4	5 à 6
2	0	1	2
3 à 4		0	1
5 à 6		0	0

Les Feuilles des Matches sont à envoyer et à encoder :

!! Pour le **MARDI 20h** au Plus Tard !!

Divisions Fédérales :

FIVET Eric

Rue des Vignerons, 12 à 4400 FLEMALLE

Divisions Provinciales du Brabant :

DE MOYTER Geneviève

Rue de Chaumont, 6

1401 BAULERS

Secrétaires et locaux du Brabant

S) Secrétaire administratif et adjoint

L) Local de jeu

PALETTE BLEUE

3 équipes

M. 586

S) **OLIVIER Jean-louis**

Champ de la Haie, 8

1480 Oisquercq

GSM : 0473/86 03 86

L) **Salle Omnisports**

rue de la Libération, 25

1440 BRAINE-LE-CHATEAU

accès via le parking situé entre la cour de l'école et le funérarium situé rue de la Libération, 21. Longer les terrains de tennis.

CTT BOITSFORT

3 équipes

M. 568

S) **GENARD William**

Pl.Louis Morichar, 7 **(new)**

1060 Bruxelles

Gsm: 0476/03 96 29

L) **Académie des Beaux Arts**

Place A.Payfa,11 – Salle de gym

1170 BOITSFORT

TTC DONGELBERG

3 équipes

M. 597

S) **COURTOIS Yves**

Rue Petite Coyarde,48

1367 Mont-Saint-André

GSM : 0485/62 40 21

L) **Hall des Sports Athénée**

Chée de Hannut, 61

1370 JODOIGNE

Tél: 081/35 28 69

Ne pas se garer dans la cour intérieure de l'école, car elle sera fermée à 21h

P.P.C. DROGENBOS

5 équipes

M. 557

S) **GOOSSENS Pascal**

Rue de Linkebeek 60

1180 Bruxelles

GSM : 0474/86 61 09

L) **Sporthall**

Chée de Drogenbos, 250

1620 DROGENBOS

Tél. : 02/376 94 75

ELAN ST JOSSE

1 équipe

M. 508

S) **ARPIDONE Giuseppe (new)**

Bld Mettwie, 77 ,bte 11

1080 Bruxelles

GSM : 0474/34 19 90

L) **Complexe Sportif St Josse**

Av. des communautés, 6

1140 EVERE

PALETTE EVERE

3 équipes + 1 en Fédérale

M. 544

S) **GILLES Nathalie**

Av Anciens combattants, 97/11

1140 Evere

GSM: 0485/16 18 19

L1) **Complexe Sportif (Smash Evere étage)** av des Anciens Combattants 300

1140 EVERE

L2 Fed **Ecole Clair Vivre**

avenue Notre Dame, 40 1140 EVERE pour equipe fédérale

RAPID FOREST T.T.

3 équipes

M. 521

S) **TASIA Thierry**

Chaussée de Bruxelles, 269

1190 FOREST (Bxl)

GSM : 0476/95 28 48

L) **Ecole De Puzzel**

Rue de Fierlant,35a

1190 FOREST (Bxl)

Sonner au 161 de la rue du Monténégro

T.T KRAAINEM

3 équipes

M. 589

S) **BROGNAUX Bernard**

rue J. Van Hove 108

1950 Kraainem

GSM : 0474/42 28 54

L) **Hall des Sports de Kraainem**

rue du Patronage, 10

1950 KRAAINEM

PLANCENOIT SPORTS

5 équipes + 1 en Fédérale

M. 573

S) **BROUILLARD-FORSTER Ariane**

Chemin du Paradis, 12

1380 Lasne

GSM : 0475/70 06 75

L) **Centre Sportif et Culturel**

Rue de Colinnet,11

1380 MARANSART

P.P.C. St CLEMENT

3 équipes

M.574

S) **BULTE Michel**

Av.de l'Andalousie, 20 bte 21

1140 Evere

GSM : 0477/94 83 24

L) **Salle Logis Auderghem**

Chée de Wavre, 1690

1160 AUDERGHEM

A.S. SANS-SOUCI

9 équipes + 1 en Fédérale

M. 567

S) **VANDENWIJNGAERT Chantal**

Rue Jacqueline Harpman, 4 / 12

1040 Bruxelles

GSM: 0478/55 14 70

L) **Ecole IFSCE -E.Richard 2**

Rue Joseph Buedts, 14/16

1040 ETTERBEEK

LA PALETTE STEPHANOISE

2 équipes + 3 en Fédérale

M. 546

S) **WYBOU Nathanaël**

Rue D' Heuval 48

1490 Court-St-Etienne

GSM: 0476/86 88 13

L) **Ecole communale Suzeril**

Rue de Suzeril 1

1490 COURT-St-ETIENNE

**Les SEMELLES NOIRES et les TALONS sont INTERDITS
dans les locaux de
ELAN St Josse, P.STEPHANOISE, PPC St Clément (Logis)**

Adresses électroniques des dirigeants du Brabant

Clubs	Contacts		Adresses
Palette Bleue	Secrétaire	Olivier Jean-Louis	Jlolivier63@gmail.com
	Président	Baufays Tanguy	baufaystanguy@outlook.com
CTT Boitsfort	Secrétaire	Genard William	wgenard94@gmail.com
	Président	De Schrijver Paul	deschrijverpaul1952@gmail.com
TTC Dongelberg	Secrétaire	Courtois Yves	yves2202@hotmail.com
	Président	Heylen Daniel	danielheylen@hotmail.fr
PPC Drogenbos	Secrétaire	Goosens Pascal	ppcdrogenbos@gmail.com
	Président	Fostier Daniel	daniel.fostier10@telenet.be
Elan St Josse	Secr/Pres	Arpidone Giuseppe	elanfattb@gmail.com
	Secr.sportif	Moiny Pascal	pascal58moiny@gmail.com
Palette Evere	Secrétaire	Gilles Nathalie	gilles_nathalie42@hotmail.com
	Président	Nguyen Minh Khoa	khoa.ngn@hotmail.com
Rapid Forest TT	Secrétaire	Tasia Thierry	rapidforest@gmail.com
	Président	Malfroid Jacques	Ja.malfroid@gmail.com
TT Kraainem	Secrétaire	Brognaux Bernard	bernard.brognaux@skynet.be
	Président	Hesse Christine	christine.hesse@telenet.be
Plancenoit Sports	Secr/Pres	Brouillard-Forster Ariane	tdtplancenoitclub@gmail.com
	Sec.Sportif	Janssens Valentin	valjanssens95@live.fr
Pal.Stéphanoise	Secrétaire	Wybou Nathanaël	secretariat@paletttestephanoise.be
	Président	Decoster Stéphane	steph.decoster@skynet.be
A.S. Sans-Souci	Secrétaire	Vandenwijngaert Chantal	c.vandenwijngaert@skynet.be
	Président	Vanderbeck David	david.vanderbeck@proximus.be
PPC St Clément	Secrétaire	Bulté Michel	michel.bulte@skynet.be
	Président	Vandecaveye Philippe	philippe.vandecaveye@gmail.com

Calendrier des activités du Brabant et du Fédéral - 2023-2024

Dates	Libellés	Lieux
Dim. 03-09-2023	Tournoi Jacques Cornil (des Familles)	Sans-Souci Etterbeek
Dim. 17-09-2023	Journée sans voiture	Bruxelles
Dim. 01-10-2023	Tournoi Provincial de Palette BLEUE	BRAINE-LE-CHÂTEAU
Dim. 15-10-2023	Tournoi Fédéral de Liège	Alliance-Flémalle
WE 21 et 22-10-2023	Tournoi Provincial de SANS-SOUCI	ETTERBEEK
Dim. 19-11-2023	Tournoi Fédéral du Hainaut	Lobbès
Dim. 14-01-2024	Critérium Vétérans à Plancenoit	Maransart
Dim. 28-01-2024	Tournoi Fédéral Brabant - Pal. STEPHANOISE	Logis-Auderghem
Sam. 03-02-2024	A.G. FEDERALE	au Hainaut
Dim. 25-02-2024	Championnat Provincial de DOUBLES du Brabant	ETTERBEEK
Dim. 03-03-2024	Tournoi pour le Télémie à Liège	à Seraing
Dim. 10-03-2024	Championnat Fédéral de SIMPLE + A	Lobbès - Ht
Dim. 17-03-2024	Championnat Fédéral de DOUBLES	au Brabant
Dim. 24-03-2024	Tournoi Inter-Provinces des JEUNES	au Hainaut
Dim. 14-04-2024	Critérium des Jeunes à Sans-Souci	ETTERBEEK
Dim. 14-04-2024	Critérium des Vétérans à Sans-Souci	ETTERBEEK
Ven. 26-04-2024	Finales des Coupes du Brabant	Sans-Souci
Sam. 27-04-2024	Inter-Divisions FEDERALES	Flémalle (Lge)
Dim. 28-04-2024	1/2 et Finales des Coupes FEDERALES	au Hainaut
Ven. 3 au 05-05-2024	Tournoi de Seloncourt (F)	Seloncourt
Ven. 25-05-2024	A.G. BRABANT ET REMISE DES PRIX	à Bruxelles

Horaire Tournois du Brabant (avec et sans "poules")

10 H 00 : F
10 H 30 : Séries jeunes (Minimes, Cadets, Juniors)
11 H 00 : NC
11 H 30 : E - Dames NC
12 H 00 : Dames C
12 H 30 : Open Handicap
14 H 00 : Vétérans
15 H 00 : C – A - Dames Open/A ou Dames B
16 H 30 : D - B

Les **matches** se jouent en **3 sets gagnants** (*) de 11 points.

Les **finale**s se joueront en **4 sets gagnants**, sauf en Séries d'Âges et Open.

Les Séries JEUNES, la NC, la F, les Séries Dames se joueront en « poules » si possible.

Pour les autres Séries, cela dépendra du nombre total d'inscriptions.

(*) Le nombre de sets en « poules » pourra toutefois être revu après 2 tournois si cela retarde trop le déroulement du tournoi.

Inscription dans 3 séries maximum pour les séries « messieurs » + **1 série d'âge.**

-càd : série de son indice, série immédiatement supérieure, Open, âge

-les NC ne peuvent pas jouer en Série E

Les dames peuvent s'inscrire dans 4 séries maximum, séries « messieurs » et âge y compris, mais pas dans plus de 2 séries dames.

-c-à-dire, **choix parmi** : série de son indice « messieurs, série immédiatement supérieure, série de son indice « dames », série dames immédiatement supérieure, Open ou Dames open, série d'âge

Les Séries en « poules » se dérouleront par groupes de 3, et seul le premier passera au tour suivant.

S'il n'y a que 4 joueurs dans la Série, une seule « poule » de 4 sera organisée.

Coûts d'inscriptions : 2,50 € par Série et 2€ en Jeunes

Plus aucune inscription ne sera acceptée le jour même et ce quelle que soit la raison.

Sanctions : **1 Refus ou Absence d'arbitrage** = Carte rouge = 2 Tournois de suspensions

+ Amende de 10€ ou 15€ s'il y a récidive.

Horaire des Critériums Jeunes au Brabant

(sauf cas particuliers)

12h Minimes (avec les pré-minimes) et Juniors
14h Cadets

Coût d'inscription : 2€

Numéros des Semaines et NumMatches Saison 2023-2024

Les semaines sont numérotées du Lundi au Dimanche

1er Tour		
N°	Dates	Journées
S01	4/9 au 10/9/23	Libre
S02	11/9 au 17/9	M. 01
S03	18/9 au 24/9	M. 02
S04	25/9 au 1/10	M. 03
S05	2/10 au 8/10	M. 04
S06	9/10 au 15/10	M. 05
S07	16/10 au 22/10	M. 06
S08	23/10 au 29/10	Coupes T1
S09	30/10 au 5/11	Libre
S10	6/11 au 12/11	M. 07
S11	13/11 au 19/11	M. 08
S12	20/11 au 26/11	M. 09
S13	27/11 au 3/12	M. 10
S14	4/12 au 10/12	M. 11
S15	11/12 au 17/12	Coupes T2
S16	18/12 au 24/12	Libre
S17	25/12 au 31/12	Libre

2ème Tour		
N°	Dates	Journées
S18	1/01 au 7/1/24	Libre
S19	8/1 au 14/1	M. 12
S20	15/1 au 21/1	M. 13
S21	22/1 au 28/01	M. 14
S22	29/1 au 4/2	M. 15
S23	5/2 au 11/2	M. 16
S24	12/2 au 18/2	M. 17
S25	19/2 au 25/2	M. 18
S26	26/2 au 3/3	Libre-coupes
S27	4/3 au 10/3	Libre
S28	11/3 au 17/3	M. 19
S29	18/3 au 24/3	M. 20
S30	25/3 au 31/3	Coupes Brab: T3 ??
S31	1/4 au 7/4	M. 21
S32	8/4 au 14/4	M. 22
S33	15/4 au 21/4	Libre - coupes
S34	22/4 au 28/4	Libre - coupes
	Vend./26/04	Finales Cpes Brabant
	Sam. 27/04	Inter-Div_Fed au Ht
	Dim. 28/04	Finales Cpes Fed. Ht

Vacances d'Automne/Toussaint du Sam. 21/10 au Dim. 5/11/2023

Vacances de Noël/Hiver du Sam. 23/12 au Dim. 7/01/2024

Vacances de Carnaval/détente du Sam. 24/02 au Dim. 10/03/2024

Vacances de Printemps/Pâques du Sam. 27/04 au Dim 12/05/2024

Seloncourt 3 au 5 Mai

Pâques : 31-03-2024

Fête des mères : 12-05-24

Pâques : 31-03-2024

S1 3/09 au 9/09

S2-M1 10/9 au 16/9

S3-M2 17/9 au 23/9

S4-M3 24/9 au 30/9

S5-M4 1/10 au 7/10

S6-M5 8/10 au 14/10

S7-M6 15/10 au 21/10

S10-M7 5/11 au 11/11

S11-M8 12/11 au 18/11

S12-M9 19/11 au 25/11

S14-M10 3/12 au 9/12

S15-M11 10/12 au 16/12

7/1 au 13/1 M12-S19

14/1 au 20/1 M13-S20

21/1 au 27/1 M14-S21

28/1 au 3/2 M15-S22

4/2 au 10/2 M16-S23

11/2 au 17/2 M17-S24

18/2 au 24/2 M18-S25

25/2 au 3/3 M19-S26

11/3 au 17/3 M20-S28

1/4 au 7/4 M21-S31

8/4 au 14/4 M22-S32

FATTB : Jours de jeux en championnat, saison 2023/2024

Mat.	Club	Equipes	Jours	Heure
586	Palette Bleue	1 - 2 -3	Mercredi	20h00
568	Ctt Boitsfort	1 - 2 -3	Vendredi	19h00
597	TTC Dongelberg	1 - 2 - 3	Jeudi	19h30
557	PPC Drogenbos	1 - 2 - 3 - 4 - 5	Mardi	20h00
508	Elan St Josse	1	Vendredi	19h30
544	Palette Evere	A	Samedi	16h00
		2	Mercredi	19h30
		3 -4	Jeudi	19h30
521	Rapid Forest	1 - 2 -3	Jeudi	20h00
589	TT Kraainem	1 - 2 -3	Jeudi	19h30
573	Plancenoit Sports	A - 3	Vendredi	20h00
		2 -4	Jeudi	20h00
		5 -6	Vendredi	20h00
574	PPC St Clément	1 - 2 -3	Mercredi	19h30
567	AS Sans-Souci	A	Vendredi	20h00
		2- 3 - 4 - 5 - 6	Vendredi	19h30
		7 - 8 - 9 -10	Vendredi	19h30
546	Pal. Stéphanoise	A - B - C - 5	Vendredi	20h00
		4	Mercredi	20h00

FATTB Division 1

Saison 2023 - 2024

S2-M1 11/9 au 17/9

Je 19h30 Dongelberg 1 - Bye 2
Me 20h00 Palette Bleue 1 - Elan St Josse 1
Di 24h Bye 1 - Sans-Souci 2
Ve 19h30 Sans-Souci 3 - St Clément 1
Me 19h30 Palette Evere 2 - Drogenbos 1
Me 20h00 Palette Bleue 2 - Rap.Forest 1

8/1 au 14/1 M12-S19

Di 24h
Ve 19h30
Ve 19h30
Me 19h30
Ma 20h00
Je 20h00

S3-M2 18/9 au 24/9

Ma 20h00 Drogenbos 1 - Dongelberg 1
Ve 19h30 Elan St Josse 1 - Palette Bleue 2
Je 20h00 Rap.Forest 1 - Bye 1
Ve 19h30 Sans-Souci 2 - Sans-Souci 3
Me 19h30 St Clément 1 - Palette Evere 2
Di 24h Bye 2 - Palette Bleue 1

15/1 au 21/1 M13-S20

Je 19h30
Me 20h00
Di 24h
Ve 19h30
Me 19h30
Me 20h00

S4-M3 25/9 au 1/10

Je 19h30 Dongelberg 1 - St Clément 1
Di 24h Bye 1 - Elan St Josse 1
Di 24h Bye 2 - Drogenbos 1
Ve 19h30 Sans-Souci 3 - Rap.Forest 1
Me 19h30 Palette Evere 2 - Sans-Souci 2
Me 20h00 Palette Bleue 2 - Palette Bleue 1

22/1 au 28/1 M14-S21

Me 19h30
Ve 19h30
Ma 20h00
Je 20h00
Ve 19h30
Me 20h00

S5-M4 2/10 au 8/10

Me 19h30 St Clément 1 - Drogenbos 1
Ve 19h30 Elan St Josse 1 - Sans-Souci 3
Me 20h00 Palette Bleue 2 - Bye 2
Je 20h00 Rap.Forest 1 - Palette Evere 2
Ve 19h30 Sans-Souci 2 - Dongelberg 1
Me 20h00 Palette Bleue 1 - Bye 1

29/1 au 4/2 M15-S22

Ma 20h00
Ve 19h30
Di 24h
Me 19h30
Je 19h30
Di 24h

S6-M5 9/10 au 15/10

Di 24h Bye 2 - St Clément 1
Me 19h30 Palette Evere 2 - Elan St Josse 1
Di 24h Bye 1 - Palette Bleue 2
Je 19h30 Dongelberg 1 - Rap.Forest 1
Ma 20h00 Drogenbos 1 - Sans-Souci 2
Ve 19h30 Sans-Souci 3 - Palette Bleue 1

5/2 au 11/2 M16-S23

Me 19h30
Ve 19h30
Me 20h00
Je 20h00
Ve 19h30
Me 20h00

S7-M6 16/10 au 22/10

Ve 19h30 Sans-Souci 2 - St Clément 1
Ve 19h30 Elan St Josse 1 - Dongelberg 1
Me 20h00 Palette Bleue 2 - Sans-Souci 3
Di 24h Bye 1 - Bye 2
Je 20h00 Rap.Forest 1 - Drogenbos 1
Me 20h00 Palette Bleue 1 - Palette Evere 2

12/2 au 18/2 M17-S24

Me 19h30
Je 19h30
Ve 19h30
Di 24h
Ma 20h00
Me 19h30

S10-M7 6/11 au 12/11

Di 24h Bye 2 - Sans-Souci 2
Ma 20h00 Drogenbos 1 - Elan St Josse 1
Je 19h30 Dongelberg 1 - Palette Bleue 1
Me 19h30 Palette Evere 2 - Palette Bleue 2
Ve 19h30 Sans-Souci 3 - Bye 1
Me 19h30 St Clément 1 - Rap.Forest 1

19/2 au 25/2 M18-S25

Ve 19h30
Ve 19h30
Me 20h00
Me 20h00
Di 24h
Je 20h00

S11-M8 13/11 au 19/11

Je 20h00 Rap.Forest 1 - Sans-Souci 2
Ve 19h30 Elan St Josse 1 - St Clément 1
Me 20h00 Palette Bleue 1 - Drogenbos 1
Me 20h00 Palette Bleue 2 - Dongelberg 1
Di 24h Bye 1 - Palette Evere 2
Ve 19h30 Sans-Souci 3 - Bye 2

11/3 au 17/3 M19-S28

Ve 19h30
Me 19h30
Ma 20h00
Je 19h30
Me 19h30
Di 24h

S12-M9 20/11 au 26/11

Di 24h Bye 2 - Rap.Forest 1
Ve 19h30 Sans-Souci 2 - Elan St Josse 1
Me 19h30 St Clément 1 - Palette Bleue 1
Ma 20h00 Drogenbos 1 - Palette Bleue 2
Je 19h30 Dongelberg 1 - Bye 1
Me 19h30 Palette Evere 2 - Sans-Souci 3

18/3 au 24/3 M20-S29

Je 20h00
Ve 19h30
Me 20h00
Me 20h00
Di 24h
Ve 19h30

S13-M10 27/11 au 3/12

Me 19h30 Palette Evere 2 - Bye 2
Ve 19h30 Elan St Josse 1 - Rap.Forest 1
Me 20h00 Palette Bleue 1 - Sans-Souci 2
Me 20h00 Palette Bleue 2 - St Clément 1
Di 24h Bye 1 - Drogenbos 1
Ve 19h30 Sans-Souci 3 - Dongelberg 1

1/4 au 7/4 M21-S31

Di 24h
Je 20h00
Ve 19h30
Me 19h30
Ma 20h00
Je 19h30

S14-M11 4/12 au 10/12

Je 19h30 Dongelberg 1 - Palette Evere 2
Di 24h Bye 2 - Elan St Josse 1
Je 20h00 Rap.Forest 1 - Palette Bleue 1
Ve 19h30 Sans-Souci 2 - Palette Bleue 2
Me 19h30 St Clément 1 - Bye 1
Ma 20h00 Drogenbos 1 - Sans-Souci 3

8/4 au 14/4 M22-S32

Me 19h30
Ve 19h30
Me 20h00
Me 20h00
Di 24h
Ve 19h30

FATTB Division 2

Saison 2023 - 2024

S2-M1 11/9 au 17/9

Je 19h30 Dongelberg 2 - Drogenbos 3 Ma 20h00
Ve 19h00 Ctt Boitsfort 1 - Stéphanoise 4 Me 20h00
Je 20h00 Rap.Forest 2 - Sans-Souci 5 Ve 19h30
Ve 19h30 Sans-Souci 4 - Plancenoit 2 Je 20h00
Je 19h30 TT Kraainem 1 - Drogenbos 2 Ma 20h00
Di 24h Bye 3 - Bye 4 Di 24h

S3-M2 18/9 au 24/9

Ma 20h00 Drogenbos 2 - Dongelberg 2 Je 19h30
Me 20h00 Stéphanoise 4 - Bye 3 Di 24h
Di 24h Bye 4 - Rap.Forest 2 Je 20h00
Ve 19h30 Sans-Souci 5 - Sans-Souci 4 Ve 19h30
Je 20h00 Plancenoit 2 - TT Kraainem 1 Je 19h30
Ma 20h00 Drogenbos 3 - Ctt Boitsfort 1 Ve 19h00

S4-M3 25/9 au 1/10

Je 19h30 Dongelberg 2 - Plancenoit 2 Je 20h00
Je 20h00 Rap.Forest 2 - Stéphanoise 4 Me 20h00
Ma 20h00 Drogenbos 3 - Drogenbos 2 Ma 20h00
Ve 19h30 Sans-Souci 4 - Bye 4 Di 24h
Je 19h30 TT Kraainem 1 - Sans-Souci 5 Ve 19h30
Di 24h Bye 3 - Ctt Boitsfort 1 Ve 19h00

S5-M4 2/10 au 8/10

Je 20h00 Plancenoit 2 - Drogenbos 2 Ma 20h00
Me 20h00 Stéphanoise 4 - Sans-Souci 4 Ve 19h30
Di 24h Bye 3 - Drogenbos 3 Ma 20h00
Di 24h Bye 4 - TT Kraainem 1 Je 19h30
Ve 19h30 Sans-Souci 5 - Dongelberg 2 Je 19h30
Ve 19h00 Ctt Boitsfort 1 - Rap.Forest 2 Je 20h00

S6-M5 9/10 au 15/10

Ma 20h00 Drogenbos 3 - Plancenoit 2 Je 20h00
Je 19h30 TT Kraainem 1 - Stéphanoise 4 Me 20h00
Je 20h00 Rap.Forest 2 - Bye 3 Di 24h
Je 19h30 Dongelberg 2 - Bye 4 Di 24h
Ma 20h00 Drogenbos 2 - Sans-Souci 5 Ve 19h30
Ve 19h30 Sans-Souci 4 - Ctt Boitsfort 1 Ve 19h00

S7-M6 16/10 au 22/10

Ve 19h30 Sans-Souci 5 - Plancenoit 2 Je 20h00
Me 20h00 Stéphanoise 4 - Dongelberg 2 Je 19h30
Di 24h Bye 3 - Sans-Souci 4 Ve 19h30
Je 20h00 Rap.Forest 2 - Drogenbos 3 Ma 20h00
Di 24h Bye 4 - Drogenbos 2 Ma 20h00
Ve 19h00 Ctt Boitsfort 1 - TT Kraainem 1 Je 19h30

8/1 au 14/1 M12-S19

15/1 au 21/1 M13-S20

22/1 au 28/1 M14-S21

29/1 au 4/2 M15-S22

5/2 au 11/2 M16-S23

12/2 au 18/2 M17-S24

S10-M7 6/11 au 12/11

Ma 20h00 Drogenbos 3 - Sans-Souci 5 Ve 19h30
Ma 20h00 Drogenbos 2 - Stéphanoise 4 Me 20h00
Je 19h30 Dongelberg 2 - Ctt Boitsfort 1 Ve 19h00
Je 19h30 TT Kraainem 1 - Bye 3 Di 24h
Ve 19h30 Sans-Souci 4 - Rap.Forest 2 Je 20h00
Je 20h00 Plancenoit 2 - Bye 4 Di 24h

19/2 au 25/2 M18-S25

S11-M8 13/11 au 19/11

Di 24h Bye 4 - Sans-Souci 5 Ve 19h30
Me 20h00 Stéphanoise 4 - Plancenoit 2 Je 20h00
Ve 19h00 Ctt Boitsfort 1 - Drogenbos 2 Ma 20h00
Di 24h Bye 3 - Dongelberg 2 Je 19h30
Je 20h00 Rap.Forest 2 - TT Kraainem 1 Je 19h30
Ve 19h30 Sans-Souci 4 - Drogenbos 3 Ma 20h00

11/3 au 17/3 M19-S28

S12-M9 20/11 au 26/11

Ma 20h00 Drogenbos 3 - Bye 4 Di 24h
Ve 19h30 Sans-Souci 5 - Stéphanoise 4 Me 20h00
Je 20h00 Plancenoit 2 - Ctt Boitsfort 1 Ve 19h00
Ma 20h00 Drogenbos 2 - Bye 3 Di 24h
Je 19h30 Dongelberg 2 - Rap.Forest 2 Je 20h00
Je 19h30 TT Kraainem 1 - Sans-Souci 4 Ve 19h30

18/3 au 24/3 M20-S29

S13-M10 27/11 au 3/12

Je 19h30 TT Kraainem 1 - Drogenbos 3 Ma 20h00
Me 20h00 Stéphanoise 4 - Bye 4 Di 24h
Ve 19h00 Ctt Boitsfort 1 - Sans-Souci 5 Ve 19h30
Di 24h Bye 3 - Plancenoit 2 Je 20h00
Je 20h00 Rap.Forest 2 - Drogenbos 2 Ma 20h00
Ve 19h30 Sans-Souci 4 - Dongelberg 2 Je 19h30

1/4 au 7/4 M21-S31

S14-M11 4/12 au 10/12

Je 19h30 Dongelberg 2 - TT Kraainem 1 Je 19h30
Ma 20h00 Drogenbos 3 - Stéphanoise 4 Me 20h00
Di 24h Bye 4 - Ctt Boitsfort 1 Ve 19h00
Ve 19h30 Sans-Souci 5 - Bye 3 Di 24h
Je 20h00 Plancenoit 2 - Rap.Forest 2 Je 20h00
Ma 20h00 Drogenbos 2 - Sans-Souci 4 Ve 19h30

8/4 au 14/4 M22-S32

FATTB Division 3

Saison 2023 - 2024

S2-M1 11/9 au 17/9

Di 24h Bye 5 - Plancenoit 3 Ve 20h00
Ma 20h00 Drogenbos 4 - Palette Evere 3 Je 19h30
Me 19h30 St Clément 2 - Sans-Souci 7 Ve 19h30
Ve 19h30 Sans-Souci 6 - Plancenoit 4 Je 20h00
Je 19h30 TT Kraainem 2 - Palette Bleue 3 Me 20h00
Ma 20h00 Drogenbos 5 - Sans-Souci 8 Ve 19h30

S3-M2 18/9 au 24/9

Me 20h00 Palette Bleue 3 - Bye 5 Di 24h
Je 19h30 Palette Evere 3 - Drogenbos 5 Ma 20h00
Ve 19h30 Sans-Souci 8 - St Clément 2 Me 19h30
Ve 19h30 Sans-Souci 7 - Sans-Souci 6 Ve 19h30
Je 20h00 Plancenoit 4 - TT Kraainem 2 Je 19h30
Ve 20h00 Plancenoit 3 - Drogenbos 4 Ma 20h00

S4-M3 25/9 au 1/10

Di 24h Bye 5 - Plancenoit 4 Je 20h00
Me 19h30 St Clément 2 - Palette Evere 3 Je 19h30
Ve 20h00 Plancenoit 3 - Palette Bleue 3 Me 20h00
Ve 19h30 Sans-Souci 6 - Sans-Souci 8 Ve 19h30
Je 19h30 TT Kraainem 2 - Sans-Souci 7 Ve 19h30
Ma 20h00 Drogenbos 5 - Drogenbos 4 Ma 20h00

S5-M4 2/10 au 8/10

Je 20h00 Plancenoit 4 - Palette Bleue 3 Me 20h00
Je 19h30 Palette Evere 3 - Sans-Souci 6 Ve 19h30
Ma 20h00 Drogenbos 5 - Plancenoit 3 Ve 20h00
Ve 19h30 Sans-Souci 8 - TT Kraainem 2 Je 19h30
Ve 19h30 Sans-Souci 7 - Bye 5 Di 24h
Ma 20h00 Drogenbos 4 - St Clément 2 Me 19h30

S6-M5 9/10 au 15/10

Ve 20h00 Plancenoit 3 - Plancenoit 4 Je 20h00
Je 19h30 TT Kraainem 2 - Palette Evere 3 Je 19h30
Me 19h30 St Clément 2 - Drogenbos 5 Ma 20h00
Di 24h Bye 5 - Sans-Souci 8 Ve 19h30
Me 20h00 Palette Bleue 3 - Sans-Souci 7 Ve 19h30
Ve 19h30 Sans-Souci 6 - Drogenbos 4 Ma 20h00

S7-M6 16/10 au 22/10

Ve 19h30 Sans-Souci 7 - Plancenoit 4 Je 20h00
Je 19h30 Palette Evere 3 - Bye 5 Di 24h
Ma 20h00 Drogenbos 5 - Sans-Souci 6 Ve 19h30
Me 19h30 St Clément 2 - Plancenoit 3 Ve 20h00
Ve 19h30 Sans-Souci 8 - Palette Bleue 3 Me 20h00
Ma 20h00 Drogenbos 4 - TT Kraainem 2 Je 19h30

8/1 au 14/1 M12-S19

Ve 20h00
Je 19h30
Ve 19h30
Je 20h00
Me 20h00
Ve 19h30

15/1 au 21/1 M13-S20

Di 24h
Ma 20h00
Me 19h30
Ve 19h30
Je 19h30
Ma 20h00

22/1 au 28/1 M14-S21

Je 20h00
Je 19h30
Me 20h00
Ve 19h30
Ve 19h30
Ma 20h00

29/1 au 4/2 M15-S22

Me 20h00
Ve 19h30
Ve 20h00
Je 19h30
Di 24h
Me 19h30

5/2 au 11/2 M16-S23

Je 20h00
Je 19h30
Ma 20h00
Ve 19h30
Ve 19h30
Ma 20h00

12/2 au 18/2 M17-S24

Je 20h00
Di 24h
Ve 19h30
Ve 20h00
Me 20h00
Je 19h30

S10-M7 6/11 au 12/11

Ve 20h00 Plancenoit 3 - Sans-Souci 7 Ve 19h30
Me 20h00 Palette Bleue 3 - Palette Evere 3 Je 19h30
Di 24h Bye 5 - Drogenbos 4 Ma 20h00
Je 19h30 TT Kraainem 2 - Drogenbos 5 Ma 20h00
Ve 19h30 Sans-Souci 6 - St Clément 2 Me 19h30
Je 20h00 Plancenoit 4 - Sans-Souci 8 Ve 19h30

19/2 au 25/2 M18-S25

Ve 19h30
Je 19h30
Ma 20h00
Ma 20h00
Me 19h30
Ve 19h30

S11-M8 13/11 au 19/11

Ve 19h30 Sans-Souci 8 - Sans-Souci 7 Ve 19h30
Je 19h30 Palette Evere 3 - Plancenoit 4 Je 20h00
Ma 20h00 Drogenbos 4 - Palette Bleue 3 Me 20h00
Ma 20h00 Drogenbos 5 - Bye 5 Di 24h
Me 19h30 St Clément 2 - TT Kraainem 2 Je 19h30
Ve 19h30 Sans-Souci 6 - Plancenoit 3 Ve 20h00

11/3 au 17/3 M19-S28

Ve 19h30
Je 20h00
Me 20h00
Di 24h
Je 19h30
Ve 20h00

S12-M9 20/11 au 26/11

Ve 20h00 Plancenoit 3 - Sans-Souci 8 Ve 19h30
Ve 19h30 Sans-Souci 7 - Palette Evere 3 Je 19h30
Je 20h00 Plancenoit 4 - Drogenbos 4 Ma 20h00
Me 20h00 Palette Bleue 3 - Drogenbos 5 Ma 20h00
Di 24h Bye 5 - St Clément 2 Me 19h30
Je 19h30 TT Kraainem 2 - Sans-Souci 6 Ve 19h30

18/3 au 24/3 M20-S29

Ve 19h30
Je 19h30
Ma 20h00
Ma 20h00
Me 19h30
Ve 19h30

S13-M10 27/11 au 3/12

Je 19h30 TT Kraainem 2 - Plancenoit 3 Ve 20h00
Je 19h30 Palette Evere 3 - Sans-Souci 8 Ve 19h30
Ma 20h00 Drogenbos 4 - Sans-Souci 7 Ve 19h30
Ma 20h00 Drogenbos 5 - Plancenoit 4 Je 20h00
Me 19h30 St Clément 2 - Palette Bleue 3 Me 20h00
Ve 19h30 Sans-Souci 6 - Bye 5 Di 24h

1/4 au 7/4 M21-S31

Ve 20h00
Ve 19h30
Ve 19h30
Je 20h00
Me 20h00
Di 24h

S14-M11 4/12 au 10/12

Di 24h Bye 5 - TT Kraainem 2 Je 19h30
Ve 20h00 Plancenoit 3 - Palette Evere 3 Je 19h30
Ve 19h30 Sans-Souci 8 - Drogenbos 4 Ma 20h00
Ve 19h30 Sans-Souci 7 - Drogenbos 5 Ma 20h00
Je 20h00 Plancenoit 4 - St Clément 2 Me 19h30
Me 20h00 Palette Bleue 3 - Sans-Souci 6 Ve 19h30

8/4 au 14/4 M22-S32

Je 19h30
Je 19h30
Ma 20h00
Ma 20h00
Me 19h30
Ve 19h30

FATTB Division 4

Saison 2023 - 2024

S2-M1 11/9 au 17/9

Je 19h30 Dongelberg 3 - Ctt Boitsfort 3 Ve 19h00
Ve 20h00 Plancenoit 5 - Palette Evere 4 Je 19h30
Me 19h30 St Clément 3 - Stéphanoise 5 Ve 20h00
Ve 19h30 Sans-Souci 9 - Rap.Forest 3 Je 20h00
Ve 19h30 Sans-Souci 10 - Ctt Boitsfort 2 Ve 19h00
Ve 20h00 Plancenoit 6 - TT Kraainem 3 Je 19h30

8/1 au 14/1 M12-S19

S3-M2 18/9 au 24/9

Ve 19h00 Ctt Boitsfort 2 - Dongelberg 3 Je 19h30
Je 19h30 Palette Evere 4 - Plancenoit 6 Ve 20h00
Je 19h30 TT Kraainem 3 - St Clément 3 Me 19h30
Ve 20h00 Stéphanoise 5 - Sans-Souci 9 Ve 19h30
Je 20h00 Rap.Forest 3 - Sans-Souci 10 Ve 19h30
Ve 19h00 Ctt Boitsfort 3 - Plancenoit 5 Ve 20h00

15/1 au 21/1 M13-S20

S4-M3 25/9 au 1/10

Je 19h30 Dongelberg 3 - Rap.Forest 3 Je 20h00
Me 19h30 St Clément 3 - Palette Evere 4 Je 19h30
Ve 19h00 Ctt Boitsfort 3 - Ctt Boitsfort 2 Ve 19h00
Ve 19h30 Sans-Souci 9 - TT Kraainem 3 Je 19h30
Ve 19h30 Sans-Souci 10 - Stéphanoise 5 Ve 20h00
Ve 20h00 Plancenoit 6 - Plancenoit 5 Ve 20h00

22/1 au 28/1 M14-S21

S5-M4 2/10 au 8/10

Je 20h00 Rap.Forest 3 - Ctt Boitsfort 2 Ve 19h00
Je 19h30 Palette Evere 4 - Sans-Souci 9 Ve 19h30
Ve 20h00 Plancenoit 6 - Ctt Boitsfort 3 Ve 19h00
Je 19h30 TT Kraainem 3 - Sans-Souci 10 Ve 19h30
Ve 20h00 Stéphanoise 5 - Dongelberg 3 Je 19h30
Ve 20h00 Plancenoit 5 - St Clément 3 Me 19h30

29/1 au 4/2 M15-S22

S6-M5 9/10 au 15/10

Ve 19h00 Ctt Boitsfort 3 - Rap.Forest 3 Je 20h00
Ve 19h30 Sans-Souci 10 - Palette Evere 4 Je 19h30
Me 19h30 St Clément 3 - Plancenoit 6 Ve 20h00
Je 19h30 Dongelberg 3 - TT Kraainem 3 Je 19h30
Ve 19h00 Ctt Boitsfort 2 - Stéphanoise 5 Ve 20h00
Ve 19h30 Sans-Souci 9 - Plancenoit 5 Ve 20h00

5/2 au 11/2 M16-S23

S7-M6 16/10 au 22/10

Ve 20h00 Stéphanoise 5 - Rap.Forest 3 Je 20h00
Je 19h30 Palette Evere 4 - Dongelberg 3 Je 19h30
Ve 20h00 Plancenoit 6 - Sans-Souci 9 Ve 19h30
Me 19h30 St Clément 3 - Ctt Boitsfort 3 Ve 19h00
Je 19h30 TT Kraainem 3 - Ctt Boitsfort 2 Ve 19h00
Ve 20h00 Plancenoit 5 - Sans-Souci 10 Ve 19h30

12/2 au 18/2 M17-S24

S10-M7 6/11 au 12/11

Ve 19h00 Ctt Boitsfort 3 - Stéphanoise 5 Ve 20h00
Ve 19h00 Ctt Boitsfort 2 - Palette Evere 4 Je 19h30
Je 19h30 Dongelberg 3 - Plancenoit 5 Ve 20h00
Ve 19h30 Sans-Souci 10 - Plancenoit 6 Ve 20h00
Ve 19h30 Sans-Souci 9 - St Clément 3 Me 19h30
Je 20h00 Rap.Forest 3 - TT Kraainem 3 Je 19h30

19/2 au 25/2 M18-S25

S11-M8 13/11 au 19/11

Je 19h30 TT Kraainem 3 - Stéphanoise 5 Ve 20h00
Je 19h30 Palette Evere 4 - Rap.Forest 3 Je 20h00
Ve 20h00 Plancenoit 5 - Ctt Boitsfort 2 Ve 19h00
Ve 20h00 Plancenoit 6 - Dongelberg 3 Je 19h30
Me 19h30 St Clément 3 - Sans-Souci 10 Ve 19h30
Ve 19h30 Sans-Souci 9 - Ctt Boitsfort 3 Ve 19h00

11/3 au 17/3 M19-S28

S12-M9 20/11 au 26/11

Ve 19h00 Ctt Boitsfort 3 - TT Kraainem 3 Je 19h30
Ve 20h00 Stéphanoise 5 - Palette Evere 4 Je 19h30
Je 20h00 Rap.Forest 3 - Plancenoit 5 Ve 20h00
Ve 19h00 Ctt Boitsfort 2 - Plancenoit 6 Ve 20h00
Je 19h30 Dongelberg 3 - St Clément 3 Me 19h30
Ve 19h30 Sans-Souci 10 - Sans-Souci 9 Ve 19h30

18/3 au 24/3 M20-S29

S13-M10 27/11 au 3/12

Ve 19h30 Sans-Souci 10 - Ctt Boitsfort 3 Ve 19h00
Je 19h30 Palette Evere 4 - TT Kraainem 3 Je 19h30
Ve 20h00 Plancenoit 5 - Stéphanoise 5 Ve 20h00
Ve 20h00 Plancenoit 6 - Rap.Forest 3 Je 20h00
Me 19h30 St Clément 3 - Ctt Boitsfort 2 Ve 19h00
Ve 19h30 Sans-Souci 9 - Dongelberg 3 Je 19h30

1/4 au 7/4 M21-S31

S14-M11 4/12 au 10/12

Je 19h30 Dongelberg 3 - Sans-Souci 10 Ve 19h30
Ve 19h00 Ctt Boitsfort 3 - Palette Evere 4 Je 19h30
Je 19h30 TT Kraainem 3 - Plancenoit 5 Ve 20h00
Ve 20h00 Stéphanoise 5 - Plancenoit 6 Ve 20h00
Je 20h00 Rap.Forest 3 - St Clément 3 Me 19h30
Ve 19h00 Ctt Boitsfort 2 - Sans-Souci 9 Ve 19h30

8/4 au 14/4 M22-S32

Comité Exécutif Provincial **Hainaut-Namur (CEP)**

Siège Social :

Poppe Yasmine Rue Des Cerisier, 26 6030 Marchienne-au-pont

Président (et Membre CEF) :

HERBINIA Robin Rue Jean Baptiste Ledoux, 116 bte A013 6040 Jumet
Gsm : 0471/85.11.38 **E-mail :** robin_herbinia@hotmail.com

Secrétaire (et Membre CEF) :

POPPE Yasmine Rue Des Cerisiers, 26 6030 Marchienne-au-pont
Gsm : 0479/55.66.93 **E-mail :** yasmine-poppe@hotmail.com

Trésorier :

MATTHYS Didier Cité De La Case, 35 7160 Piéton
Gsm : 0491/744239 **E-mail :** matthysdidier28@gmail.com
Compte du FROTTBF H-N provincial : BE56 3632 3320 2588.

Également Membres du CEP :

DEBOUCK Jean-Christophe Rue de l'Avenir, 35 6182 Souvret
(et membre du CEF)
Gsm : 0475/29.06.49 **E-mail :**

VALENTINI David Rue Du Camp De Moscou, 24 6020 Dampremy
Gsm : 0472/495389 **E-mail :** Frottbf05@outlook.com

Répartition des tâches :

I. Règlement et application du règlement	Le comité Provincial
II. Composition du calendrier	Le Comité Provincial
III. Gestion des classements des joueurs	Mr Valentini David
IV. Transmission des résultats à la presse et secrétaires de club	Mme Poppe Yasmine
V. Mise en page du Bulletin Officiel	Mme Poppe Yasmine
VI. Rédaction des P.V. des réunions	Mr Valentini David
VII. Conception des cartes d'affiliation	Mr Valentini David
VIII. Gestion des archives de la Provinciale	Les membres du Comité Provincial
IX. Affiliations, ré-affiliations et vérification des classements	Mr Valentini David
X. Déclarations d'accidents	Mme Poppe Yasmine
XI. Juge Arbitre dans les tournois	Mr Ficheroulle Christophe
XII. Elaboration des tableaux de tournois	Mr Ficheroulle Christophe

RAPPEL : Inscriptions à rendre au maximum pour le mercredi 22h00

XIII. Réception des résultats	Mr Valentini David
-------------------------------	--------------------

A RENDRE VIA E-MAIL (Frottbf05@outlook.com) AU PLUS TARD POUR LE DIMANCHE 09H00
Tout résultat communiqué via un autre moyen que l'email sera considéré comme non reçu

XIV. Réception des feuilles de matchs	Mr Valentini David
---------------------------------------	--------------------

RAPPEL : A rendre pour le MERCREDI suivant la rencontre, cachet de la poste faisant foi

XV. Remise des rencontres (Interclubs – Coupes)	Mr
XVI. Responsable des amendes	Mme Poppe Yasmine
VVII. La trésorerie en général	Mr Matthys Didier
XVIII. Encodages des feuilles de matchs et indice des joueurs :	Mr Valentini David
XIX. Responsable du matériel (ex : carnets d'arbitrage)	Mme Poppe Yasmine
XX. Contact avec les nouveaux clubs	Mme Poppe Yasmine
XXI. Gestion des litiges :	Voir responsables du règlement
Délégués du Hainaut pour le comité Fédéral	Mme Poppe Yasmine Mr Debouck Jean-Christophe Mr Herbinia Robin

Remarques :

- Dans les activités fédérales, la présence d'un membre du Comité Provincial est requise pour les tournois fédéraux (fédéral du Brabant, de Liège et du Hainaut, Championnat de Belgique, ...)
- Lors d'une Commission Sportive Fédérale : sont obligatoirement présents :
 - Le secrétaire du Hainaut
 - Le secrétaire du Brabant
 - Le secrétaire de Liège

Amendes provinciales pour

La saison 2022-2023

- Non communication des résultats 2,50 €
- Feuilles non rentrées pour le **MERCREDI** 5,00 €

Rappel : à partir de la 2^{ème} semaine de retard, l'amende passe à 5,00 € par feuille et semaine de retard

- Non-participation d'un représentant du club à une AG des clubs..50 €
- Forfait prévenu Minimum 48h à l'avance 12,50 €
- Forfait non prévenu 25,00 €

RAPPEL l'amende des forfaits est doublée au 2^{ème} tour et la moitié de celle-ci est ristournée en fin de saison sur la facture du club lésé.

- Match remis sans demande de dérogation 12,50 €
- Forfait général d'une équipe 1^{er} tour : 50,00 €
- Forfait général d'une équipe 2^{ème} tour..... 100,00 €
- Feuille d'arbitrage mal remplie
(ex : rature, score non noté etc...)1,25 €
- Falsification des résultats.....25,00 €



En + de l'amende, il y aura forfait de l'équipe ou des équipes fautives



- Facture non payée, frais de rappel.....5,00 €

Si le rappel reste impayé, les équipes du club concerné seront sanctionné du score de 0-16 (via une sanction administrative) et ceci à partir de l'échéance du rappel, jusque paiement sur Compte de la fédération.

ADDENDA AU REGLEMENT SPORTIF

F.R O.T.T.B.F. HAINAUT

1 - Cotisation provinciale Hainaut

- a) Affiliation joueur : **28 €** Loisir **14 €**
- b) Affiliation d'une équipe en championnat, coupe : **10€**
- c) Inscription tournois : **3 €** dans toutes les séries.
Pré-minime - Minime - Cadet - Junior : **gratuit**

2 - Heures des rencontres

Toutes les rencontres de championnat doivent se dérouler aux dates et aux heures prévues au calendrier officiel. Le début des rencontres est fixé à **19 heures**, sauf dérogations accordées par le CEP.

Pour toutes les rencontres se jouant le vendredi soir, l'heure obligatoire est de 20h00, sauf dérogations accordées par le CEP.

Toute équipe jouissant d'une dérogation de jour ou d'heure devra être présente à l'heure **EXACTE** stipulée dans la dérogation ; en déplacement elle devra respecter l'heure stipulée à **30 MINUTES PRES.**

RAPPEL : - Est déclarée perdante par FORFAIT, l'équipe :

- a) visitée qui se présente après l'heure prévue ;
- b) visiteuse se présentant plus de **30 minutes après l'heure prévue** ;
- c) qui se présente **avec moins de 3 joueurs** à l'heure prévue ;
- d) qui contrevient gravement aux règles de la sportivité et à la bienséance ;
- e) par dérogation à ce qui précède, le capitaine d'une équipe peut annoncer l'arrivée tardive d'un joueur. Celui-ci devra être présent au plus tard **1 heure après l'heure prévue du début de la rencontre**, à cet effet, l'heure du début de rencontre doit obligatoirement être indiquée sur la feuille d'arbitrage. Le joueur retardé devra obligatoirement jouer ses matchs d'après l'ordre établi par la feuille d'arbitrage ; son nom devra en tout état de cause être inscrit au moment du début de la rencontre.

3 - Remise des matchs : FORMULAIRE DE DEROGATION

Aucune remise de rencontre n'est autorisée, toutefois le club qui ne dispose pas de son local à une date par lui connue, doit en avvertir le secrétaire du club visiteur **au MOINS DIX JOURS OUVRABLES avant la date officielle de la rencontre et lui expédier le formulaire de dérogation.** Une copie est à transmettre à la fédération. Le club a l'obligation de jouer le match **à une autre date en son local** ou à la date prévue en inversant le match ou l'organisant dans un club d'accueil.

Le club visiteur doit compléter le formulaire de dérogation pour accepter la remise et transmettre celui-ci à la fédération.

ATTENTION : Afin d'éviter tout abus quant à l'occupation du local, le CEP ou le CEF se réserve le droit de se rendre au local « réquisitionné » afin de veiller au bien-fondé de la remise.

SANCTION : Tout match non joué à la date imposée sera sanctionné du FORFAIT et de l'amende prévue au règlement.

Dans tous les cas il faut : prévenir

- Le secrétaire provincial, Mme Poppe Yasmine pour le provincial et envoyer le formulaire de demande à Mme Poppe Yasmine
- Le secrétaire fédéral, M.....pour le fédéral.

4 - Forfaits

Tout forfait est sanctionné du score de 16-0 ou 0-16 selon qu'il s'agisse d'une équipe visiteuse ou visitée avec l'application des amendes prévues ci-après :

Forfait prévenu = s'il a été signalé 48 heures avant la rencontre :

- a) équipe visiteuse : 1^{er} tour : 12,50 €, **doublé** au 2^{ème} tour : 25 €
- b) équipe visitée : 1^{er} tour : 12,50 €, **doublé** au 2^{ème} tour : 25 €

(La moitié de l'amende est attribuée au club lésé)

Forfait non-prévenu = s'il n'a pas été signalé 48 heures avant la rencontre :

- a) équipe visiteuse : 1^{er} tour : 25 €, **doublé** au 2^{ème} tour : 50 €
 - b) équipe visitée : 1^{er} tour : 25 €, **doublé** au 2^{ème} tour : 50 €
- (La moitié de l'amende est attribuée au club lésé)**
- c) Forfait général d'une équipe en championnat ou en coupe : 50 € au 1^{er} tour, **doublé** au 2^{ème} tour : 100 €
 - d) Forfait général d'un club au cours de la saison : 250 €

5 - Championnats de Simples et de Doubles Hainaut-Namur

Championnat de Simples : Pour pouvoir participer au Championnat du Hainaut Simple il faut avoir participé à minimum 1 tournoi provincial et 1 tournoi fédéral

Championnat de Doubles : Inscription dans la série d'indice uniquement ou comme partenaire dans la série immédiatement supérieure.

Les Dames peuvent s'inscrire pour les 2 championnats dans les séries Messieurs.

6 – Sélection pour le championnat de Belgique

Championnat de Simples :

Pour pouvoir être sélectionné pour disputer le championnat fédéral individuel, un joueur doit obligatoirement :

- avoir disputé la **moitié des tournois de sa Province** ainsi qu'un **tournoi fédéral**, quel qu'il soit durant la saison en cours.
- ou avoir **disputé 40% de l'interclubs** et avoir été **affilié avant le 1 Janvier** de la saison en cours ;
- Chaque Provinciale est toutefois libre d'ajouter l'un ou l'autre critère propre à elle.
- TOUS les joueurs de Série A, affiliés durant la saison en cours, peuvent participer championnat Série A, en sachant que le calcul de leur indice en dépendra en partie en fin de saison.

Championnat de Doubles :

A l'appréciation du CEP suivant le nombre de tournois auxquels le joueur a participé.
Le championnat de N.C. est supprimé et remplacé par un tournoi classique.

Les Dames ne peuvent pas s'inscrire chez les Messieurs pour les 2 championnats.

7 - Rentrée des feuilles d'arbitrage FROTTBF sont obligatoires

Divisions fédérales :

L'encodage du match doit se faire sur le site internet <https://frottbf.org> avant le dimanche midi suivant la rencontre.

L'originale doit être envoyée à l'adresse de M.

ATTENTION au plus tard pour le **MARDI** suivant la rencontre.

Vous pouvez dans un 1^{er} temps transmettre les résultats en envoyant la photo de la feuille, par mail, directement après la rencontre à l'adresse :

Divisions provinciales du Hainaut :

L'originale doit parvenir à Mr Valentini David Rue du Camp de Moscou, 24 6020 Dampremy (Frottb05@outlook.com).

Les feuilles matchs créées à partir d'un fichier informatisé sont admises à condition qu'elles respectent le format des feuilles de matchs officielles de la fédération.

La rentrée tardive des feuilles d'arbitrages, étant donné le délai octroyé, entraîne les amendes suivantes : **5 €** par feuille en retard, **et à partir de la 2^{ème} semaine 5 € / feuille / semaine** de retard (la date de la poste faisant foi.)

Toute erreur, rature ou omission sur les feuilles d'arbitrages : **1,25 €**.

Toute falsification des résultats :

- amende de **25 €** en provinciale
- **100 €** en fédérale

Les feuilles sont vérifiées le **JEUDI** en soirée et le secrétaire prévenu immédiatement en cas de composition irrégulière. L'amende est appliquée et doublée ensuite si l'irrégularité persiste.

8 – Communication des résultats

Divisions fédérales :

Tous les résultats fédéraux doivent être encodés au plus tard pour **MIDI LE DIMANCHE**, par le secrétaire du club de l'équipe visitée sur le site du Fédéral : <https://frottb.org/>

Non - communication des résultats : 5,00 € par résultat non communiqué

Divisions provinciales :

Tous les résultats provinciaux doivent être encodés au plus tard pour **MIDI LE DIMANCHE**, par le secrétaire du club de l'équipe visitée sur le site de la Provinciale Hainaut-Namur : <https://frottbfn.be/>

Non - communication des résultats : 2,50 € par résultat non communiqué

9 - Challenge de régularité

Pour qu'il y ait un challenge de régularité il faut minimum une participation à **2 tournois provinciaux sur la saison**.

Les points déterminant la place du joueur sont attribués à ceux **qui ont été inscrits 2 fois minimum** dans les séries.

Répartition des points pour le classement du challenge de régularité :

<u>Inscriptions</u>	<u>vainqueur</u>	<u>finalistes</u>	<u>½ finales</u>	<u>¼ finales</u>	<u>1/8 finales</u>
- de 4 joueurs	2	1			
de 5 à 8 joueurs	4	2	1		
de 9 à 16 joueurs	6	4	2	1	
de 17 à 32 joueurs	9	6	4	2	1
de 33 à 64 joueurs	12	9	6	4	2
de 65 à 128 joueurs	15	12	9	6	3
+ de 128 joueurs	18	15	12	9	4

10 - Accidents

En cas d'accident, les formulaires ad-hoc doivent être remplis et signés par deux témoins. L'original doit être envoyé dans les 24 heures de l'accident à l'assurance. Le suivi du dossier devra être fait par l'accidenté ou son tuteur. (Une copie de ce dossier peut néanmoins être envoyée au CEP afin d'en garder une trace).

11 - Coupes

Coupe Challenge et Consolation :

- Les équipes sont publiées dès le début des coupes et les changements ou ajouts sont interdits.
- Les 4 joueurs alignés **peuvent être différents** à chaque rencontre pour autant qu'ils soient repris dans la liste initiale. En cas de non-respect, il y a application de l'amende prévue et du score de forfait.
- La place des 4 joueurs est tirée au sort avant le début du match.
- Les paires de double de chaque équipe doivent être nommées avant le début du match, celles-ci peuvent être composées de 2 joueurs différents des 4 inscrits pour le match, à la seule condition que ceux-ci soient repris dans la liste initiale.
- Les rencontres se jouent avec **HANDICAP**
- **4 à 8 joueurs** peuvent composer le noyau de chaque équipe.
- Les rencontres se jouent le week-end (plusieurs week-ends sont désignés par saison).

Coupe Lucienne Thill :

- **3 à 8 joueurs** peuvent composer le noyau de chaque équipe.
- Les équipes sont publiées dès le début des coupes et les changements ou ajouts sont interdits.
- Les 3 joueurs alignés **peuvent être différents** à chaque rencontre pour autant qu'ils soient repris dans la liste initiale. En cas de non-respect, il y a application de l'amende prévue et du score de forfait.
- Les rencontres se jouent avec **HANDICAP** (voir tableau dans le carnet calendrier).
- Les rencontres se jouent selon les accords définis entre les clubs.
- Les dates limites doivent être respectées.
- Les 3 joueurs d'une équipe rencontrent alternativement les 3 joueurs de l'équipe adverse : **Il y a donc 9 matchs par rencontre.**

Règlement général des coupes

La régularité des équipes doit être vérifiée avant chaque rencontre.

Dans tous les cas, **la feuille d'arbitrage sera considérée comme exacte** et ne pourra faire l'objet d'une réclamation ultérieure.

Tout point non prévu au présent règlement sera examiné par le comité exécutif de la F.R.O.T.T.B.F. Hainaut-Namur et sera sans appel.

Les dates de coupes doivent être respectées et ne peuvent être remplacées par des matchs remis sauf si la remise a lieu entre deux clubs non alignés en coupe.

Les feuilles de matchs doivent être envoyées chez le secrétaire provincial dans les **48 heures** suivant la rencontre.

12 - Championnat

Composition des divisions :

Suite à la réforme de Championnat définie par les différents représentants des clubs affiliés la saison 2018-2019, le Comité Exécutif Provincial répartit dans les différentes divisions un nombre de 8 ou 12 équipes et ce en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Les conditions suivantes devront être respectées lors de l'établissement des divisions :

- Pas de BYE dans une division de 8 équipes.
- Maximum 2 BYES dans une division de 12 équipes.

Déroulement du championnat :

Système actuellement en place tout en y apportant la réforme proposée en teste pour 2023-2024, qui consiste à former des équipes de 3 joueurs. Les clubs qui ont plusieurs équipes devront suivre la règle suivante : les joueurs composant l'équipe inférieure devront toujours avoir un indice égal ou inférieur aux joueurs composant l'équipe supérieur.



pour les inters divisions provincial rien ne change.



- 1) Chaque équipe doit être composée de 3 joueurs, cependant un joueur NC ou F peut être admis en 3^{ème} position uniquement avec preuve de cas exceptionnel mais aucun W-O ne sera accepté.
- 2) Toutes les rencontres se disputent en 3X3 matchs de simple et 1 match de double de 3 sets gagnant de 11 point chacun.
- 3) Pour déterminer l'ordre des matchs le classement des joueurs sera pris en compte. En cas d'égalité de classement, les joueurs peuvent convenir entre eux de l'ordre des joueurs(1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}).
- 4) Les règles restent inchangées.
- 5) En cas d'égalité au classement à la fin du championnat les équipes seront départagées en fonction du nombre de victoires et de matchs nuls en cas d'égalité lors des rencontres directes.

Division de 8 équipes :

Le championnat se déroule en 2 phases (basé sur un système play-off) :

1. Une série de matchs aller-retour entre toutes les équipes engagées.
2. Les 4 premiers de la 1^{ère} phase se rencontrent dans une série de matchs aller-retour lors d'une deuxième phase, il en est de même pour les 4 derniers. Les points gagnés par les équipes lors de la 1^{ère} phase sont conservés.

Le calendrier des rencontres pour la seconde phase est établi entre la semaine 15 et 16, il n'y a donc pas de rencontres ces dites semaines.

Etant donné la complexité de respecter les disponibilités des salles des différents clubs, il est demandé de faire preuve de collaboration concernant le bon déroulement des rencontres (report/avancée de match, jouer en semaine, adapter les heures).

En cas de non-arrangement, le Comité Exécutif Provincial statuera sur la date et le lieu de la rencontre.

Division de 12 équipes :

Le championnat se déroule en une seule phase aller-retour entre toutes les équipes. (cf. règlement fédéral).

Conditions Exceptionnelles :

Si les Interclubs se voient interrompus plus de deux semaines de championnat consécutives:

Dans le cas où l'interruption intervient **AVANT** la semaine 11 du calendrier officiel

Division 8 équipes

- Le championnat se déroule uniquement sur la première phase. Les matchs qui ne peuvent être joués suite à l'interruption sont à joués en semaine 15, 16 et aux dates prévues pour la phase 2.

Division 12 équipes

- Le championnat se déroule uniquement sur la phase « aller ». Les matchs qui ne peuvent être joués suite à l'interruption sont à jouer aux dates prévues pour la phase « retour ».

Dans le cas où l'interruption intervient **APRES** la semaine 11 du calendrier officiel

Division 8 équipes

- Les matchs planifiés en semaine 12, 13 et 14 sont à jouer dès que l'interruption est levée. Si les matchs de la semaine 12 ne peuvent pas être joués en semaine 20 ou avant, alors le classement de la division se fait sur les résultats des matchs « aller » de la première phase.

Division 12 équipes

- Le classement de la division se fait sur les résultats des matchs « aller »

Dans le cas d'une **INTERRUPTION PROLONGÉE**

S'il est impossible de jouer l'ensemble des matchs « aller » d'une division composée de 12 équipes, alors le Championnat Provincial est annulé. Il n'y aura donc aucun montants ou descendants.

Règles des montées en divisions supérieures :

Equipes fédérales :

Le club qui refuse de monter en Fédérale **pour un motif réel d'empêchement**, accepté par le Comité Exécutif Provincial, restera en division 1 mais **ne pourra pas** acquérir le titre l'année suivante.

☒ La place libre sera accordée :

- Au 2^{ème} ou à défaut au 3^{ème} qui en fera la demande.
- A un descendant qui en fait la demande.
- Ou au club qui en fait la demande à la suite de l'affiliation de joueurs idéalement classés pour obtenir la place.

Equipes provinciales :

↑ **Montants :** Le premier de Provincial 1 monte en Fédéral. Les 3 premiers des autres divisions sont dans l'obligation de monter en division supérieure.

↓ **Descendants :** Les deux derniers de chaque division descendent dans la division inférieure.

En fonction des BYES existants ou de l'arrêt d'une ou plusieurs équipes des places peuvent se libérer, celles-ci seront accordées :

- Aux nouveaux clubs qui auront des joueurs classés pour les obtenir.
- A un descendant.
- Et ensuite aux suivants qui auront accepté cette probabilité sur le formulaire des équipes.

13 - Tournois :

- L'horaire et le règlement de la F.R.O.T.T.B.F. est à respecter.
- Un juge-arbitre est désigné par le CEP, il est responsable du déroulement du tournoi (horaire + règlement) et il a l'approbation du CEP pour infliger une sanction si cela s'avère nécessaire.
- L'inscription est à faire parvenir pour le jeudi précédent le jour du tournoi avant 22h00.
- Le prix de l'inscription est de 3 € par série et **GRATUIT** pour les séries Pré-minimes, Minimes, Cadets et Juniors.
- Les joueurs peuvent s'inscrire dans TROIS séries (4 pour les dames) + leur série d'âge.
- La série d'indice est obligatoire, sauf pour les Dames.
- Les clubs organisateurs doivent signer une convention d'organisation de tournois et se soumettre au R.O.I.
- L'apport et la consommation de spiritueux est strictement interdit lors des tournois.

Séries d'âge :

- **VETERANS** : un joueur âgé de plus de 35 ans au 1er juillet de la saison en cours ; (40 au fédéral) 
- **JUNIOR** : un joueur âgé de moins de 18 ans au 1er juillet de la saison en cours ;
- **CADET** : un joueur âgé de moins de 15 ans au 1er juillet de la saison en cours ;
- **MINIME** : un joueur âgé de moins de 12 ans au 1er juillet de la saison en cours ;
- **PRE-MINIME** : un joueur âgé de moins de 10 ans au 1er juillet de la saison en cours ;

Séries Open :

A partir de la saison 2020-2021 les séries Open en tournoi sont définies comme suit :

<u>Liste des séries Open tournois</u>	
<u>Séries</u>	<u>Classements autorisés</u>
E Open	De NC à E4
D Open	De E6 à D4
C Open	De D6 à C4
A Open	De C3 à A

14 – Critères de sélection pour la participation au tournoi international:

Les conditions permettant de participer au tournoi International qui est organisé en France en fin de saison sont les suivantes :

- 40% de participation au championnat
- Terminer premier au challenge régularité des séries suivantes :
 - o Minimes, Cadets, Juniors,
 - o F, E, D, C, B
 - o Dames C, Dames B, Dames A

Si un joueur remportant le challenge régularité d'une série n'a pas 40% de participation au championnat le Comité sélectionnera le deuxième de cette même série.

Si un joueur remporte le challenge régularité dans plusieurs séries, le Comité sélectionnera le second qui a obtenu le plus de points dans l'une des séries remportées par le dit joueur. En cas d'égalité de points un tirage au sort sera effectué.

Une wildcard sera distribuée à un joueur par le Comité Provincial en fonction de plusieurs critères :

- Résultats dans les différentes compétitions
- Taux de participation au championnat
- Taux de participation aux Tournois

SECRETAIRES - LOCAUX - HORAIRES

HAINAUT 2023 – 2024

CTT CAROLO

S. CAMBIER Thomas
Rue d'Avelinsart, 15

Gsm : 0498/54.38.68
6044 Roux

M. 704

L. Rue de Couillet, 146G

6200 Chatelet

CTT FAMILIA LUTTRE

S. DECKER Céline
Rue Jean Friot, 17

Gsm : 0486/95.26.61
6180 Courcelles

M.714

L. Rue Saint Nicolas, 4

6238 Luttre

TTC FAMILLEUREUX

S. DENAYER Anne
Rivage du Buisserêt, 42

Gsm : 0479/81.43.16
7181 Feluy

M. 726

L. Rue Ferrer,2

7181 Familleureux

TT FORCHIES

S. DEVILLERS Joseph
Rue De Bomerée,372

Gsm : 0471/101013
6110 Montigny-Le-Tilleul

M. 715

L. Rue Grand Mouligneau, 61

6141 Forchies-La-Marche

CTT HAINE-SAINT-PIERRE

S. DE VUYST Alexis
Chaussée de Jolimont 160

Gsm : 0494/11.40.67
7100 Haine-St-Paul

M. 724

L. Local n°1 : Ecole Communale Mixte
Entrée Chaussée de Jolimont, 208-210

7100 Haine-St-Paul
7100 Haine-St-Paul

JEUNESSE SPORTIVE JUMET-DAMPREMY

S. VANDEMENSCHBRUGGE Marie-Paule
Rue Jonet,34

Gsm : 0493/975570
6000 Charleroi

M.736

L. Rue Puissant, 35

6040 Jumet

PPC LE ROUX

S. DUBUCQ Maureen et Reynold
Rue de Walcourt, 127

Gsm : 0496/34.18.83
5070 Vitrival

M.711

L. Rue de Walcourt, 127

5070 Vitrival

CTT LES BONS AMIS HSHN

S. NAGY Mickael
Allée de Morfayt, 128

Gsm : 0497/99.36.89
6120 Ham-Sur-Heure

M.752

L. Rue des Fossés, 9 A

6120 Nalinnes

LES VIEUX COPAINS**M.740****S. BEAUDOT Jean-Pol**
Rue de la Baille 37**Gsm : 0495/62.79.60**
6180 Courcelles**L. Hall Omnisport, Rue de l'Avenir 19****7160 Piéton****CTT MARCHIENNE****M.727****S. PETIT Monique**
Rue Augustin Berger, 146**Gsm : 0475/74.90.83**
7160 Piéton**L. Rue Du Chemin Vert,125 B**
(local AF Royal Charleroi Vilette).**6042 Lodelinsart****PERONNES FAUCONS ROUGES****M.706****S. SPORCQ Marc**
Rue des Garennes, 63**Gsm : 0497/90.27.25**
7134 Ressaix**L. Rue des Grands Bureaux 24**
(Annexe Gauche du Centre Sportif)**7134 Ressaix (Binche)****CTT SPA CHARLEROI****M.753****S. DELAUNOIS Patrick**
Chaussée De Gilly,116**Gsm : 0478/08.45.17**
6040 Jumet**L. CECS Couillet Route De Philippeville,304****6010 Couillet****PALETTE TRAZEGNIENNE****M.707****S. CONTI Freddy**
Rue des Goutteaux, 59**T. :071/46.19.33****Gsm : 0497/19.90.32**
6180 Courcelles**Adjoint (pour rencontre championnat) : REBOLO Johnny** **Gsm : 0498/03.00.73****L. Sous-Sol de l'Hôtel de Ville - Place Larsimont****6183 Trazegnies****LES PONGISTES VILLERSOIS****M.737****S. GIBON Frederic**
Rue des Fougères, 216**Gsm : 0476/22.00.05**
6010 Couillet**Adjoint (pour rencontre vétérans) : FICHEROULLE Christophe** **Gsm : 0471/55.72.58****L. Salle Communale « Vitale Millis » Rue de Presles,83** **6280 Villers Poteries****L. Uniquement Vétérans Salle de la Palette Chatelettaine Rue de Couillet,146 C** **6200 Chatelet**

Lettres et heures des équipes de championnat

<u>Clubs :</u>	<u>Equipes :</u>	<u>Heures de championnat :</u>
<u>Carolo n°704</u>	A,B et C	Vendredi 20h00
<u>Familia Luttre n°714</u>	A et B	Vendredi 20h00
	C et D	Samedi 14h00
<u>Forchies n°715</u>	A et B	Vendredi 20h00
	C	Samedi 10h00
<u>Haine-St-Pierre n°724</u>	A	Vend 20h00
<u>Jumet-Dampremy n°736</u>	A et E	Vendredi 20h00
	B et C	Samedi 20h00
	D et F	Samedi 16h00
<u>Le Roux n°711</u>	A	Vendredi 19h30
<u>Les Bons Amis n°752</u>	A, B et C	Vendredi 20h00
<u>Les Vieux Copains n°740</u>	A, B, C et D	Samedi 19h00
<u>Marchienne n°727</u>	A	Samedi 13h00
<u>Peronnes n°706</u>	A	Vendredi 20h00
-		
	A,B,C et D	Vendredi 20h00
<u>SPA Charleroi n°753</u>	E	Samedi 19h30
<u>Trazegnies n°707</u>	A et B	Vendredi 20h00
	C et D	Samedi 20h00
	E, F	Samedi 16h30
	G	Samedi 13h30
<u>Villersois</u>	A, B et C	Vendredi 20h00

Données E-mail et Gsm des secrétaires de clubs

<u>CLUBS</u>	<u>ADRESSE MAIL</u>	<u>SECRÉTAIRE ET TÉLÉPHONE</u>
Carolo n°704	cambier.thomas@hotmail.com	Cambier Thomas 0498/54.38.68
Familia Luttre n°714	familia.luttre@gmail.com	Decker Céline 0486/95.26.61
Familleureux n°726	ladyopale@live.be	Denayer Anne 0479/81.43.16
Forchies n°715	Tallac92@outlook.com	Devilleers Joseph 0471/10.10.13
Haine-St-Pierre n°724	Ping-hsp@hotmail.com	De Vuyst Alexis 0494/11.40.67
Jumet-Dampremy n°736	j.s.jumet-dampremy@hotmail.com	Vandemenschbrugge Marie-Paule 0493/97.55.70
Le Roux n°711	reinolddubucq@gmail.com	Dubucq Reynold 0496/34.18.83
Les Bons Amis n°752	spalesbonsamis2016@gmail.com	Nagy Mickael 0497/99.36.89
Les Vieux Copains n°740	jean-pol.beaudot@outlook.com	Beaudot J-Pol 0495/62.79.60
Marchienne n°727	preumont.claude@skynet.be	Petit Monique 0475/74.90.83
Peronnes n°706	ppc.peronnes.fr@gmail.com	Sporcq Marc 0497/90.27.25
SPA Charleroi n°753	christiansuain6@gmail.com	Suain Christian 0474/71.98.73
Trazegnies n°707	contifreddy@hotmail.com	Conti Freddy 0497/19.90.32
	r.j.johnny3865@gmail.com	Rebelo Johnny 0498/03.00.73
Villersois n°737	fredo@ukgb.be	Gibon Frédéric 0476/22.00.05
	Mustang200@hotmail.com	Ficherouille Christophe 0471/55.72.58

CALENDRIER CHAMPIONNAT PROVINCIAL

PROVINCIAL 1

S01 : 16/09/2023	-	S08 : 18/11/2023		S05 : 14/10/2023	-	S12 : 13/01/2024
Marchienne A	-	Forchies B		Marchienne A	-	Bons Amis B
Haine-Saint-Pierre A	-	Vieux Copains A		Vieux Copains A	-	Villersois A
Peronnes A	-	Villersois A		Familia Luttre A	-	Haine-Saint-Pierre A
Familia Luttre A	-	Bons Amis B		Forchies B	-	Peronnes A
S02 : 23/09/2023	-	S09 : 25/11/2023		S06 : 21/10/2023	-	S13 : 20/01/2024
Haine-Saint-Pierre A	-	Marchienne A		Villersois A	-	Bons Amis B
Forchies B	-	Villersois A		Marchienne A	-	Familia Luttre A
Vieux Copains A	-	Familia Luttre A		Forchies B	-	Vieux Copains A
Bons Amis B	-	Peronnes A		Haine-Saint-Pierre A	-	Peronnes A
S03 : 30/09/2023	-	S10 : 02/12/2023		S07 : 11/11/2023	-	S14 : 27/01/2024
Villersois A	-	Haine-Saint-Pierre A		Villersois A	-	Familia Luttre A
Vieux Copains A	-	Marchienne A		Bons Amis B	-	Vieux Copains A
Bons Amis B	-	Forchies B		Peronnes A	-	Marchienne A
Familia Luttre A	-	Peronnes A		Haine-Saint-Pierre A	-	Forchies B
S04 : 07/10/2023	-	S11 : 09/12/2023				
Villersois A	-	Marchienne A				
Bons Amis B	-	Haine-Saint-Pierre A				
Peronnes A	-	Vieux Copains A				
Forchies B	-	Familia Luttre A				

PROVINCIAL 2

S01 : 16/09/2023

Trazegnies F
Familia Luttre B
Villersois B
Spa Charleroi A
Jumet A

S10 : 02/12/2023

- Vieux Copains B
- Bons Amis C
- Trazegnies E
- Carolo B
- Jumet B

S06 : 21/10/2023

Familia Luttre B
Trazegnies F
Bons Amis C
Spa Charleroi A
Carolo B

S15 : 03/02/2024

- Vieux Copains B
- Villersois B
- Trazegnies E
- Jumet B
- Jumet A

S02 : 23/09/2023

Jumet B
Villersois B
Jumet A
Vieux Copains B
Trazegnies E

S11 : 09/12/2023

- Bons Amis C
- Carolo B
- Familia Luttre B
- Spa Charleroi A
- Trazegnies F

S07 : 11/11/2023

Villersois B
Vieux Copains B
Jumet B
Trazegnies E
Jumet A

S16 : 10/02/2024

- Familia Luttre B
- Bons Amis C
- Trazegnies F
- Carolo B
- Spa Charleroi A

S03 : 30/09/2023

Vieux Copains B
Trazegnies F
Jumet B
Carolo B
Bons Amis C

S12 : 13/01/2024

- Trazegnies E
- Familia Luttre B
- Villersois B
- Spa Charleroi A
- Jumet A

S08 : 18/11/2023

Bons Amis C
Familia Luttre B
Carolo B
Trazegnies F
Spa Charleroi A

S17 : 17/02.2024

- Villersois B
- Jumet B
- Vieux Copains B
- Jumet A
- Trazegnies E

S04 : 07/10/2023

Trazegnies F
Trazegnies E
Familia Luttre B
Jumet A
Vieux Copains

S13 : 20/01/2024

- Les Bons Amis C
- Villersois B
- Spa Charleroi A
- Jumet B
- Carolo B

S09 : 25/11/2023

Bons Amis C
Jumet B
Carolo B
Villersois B
Spa Charleroi A

S18 : 24/02/2024

- Familia Luttre B
- Les Vieux Copains B
- Trazegnies F
- Jumet A
- Trazegnies E

S05 14/10/2023

Vieux Copains B
Trazegnies E
Villersois B
Jumet A
Jumet B

S14 27/01/2024

- Trazegnies F
- Familia Luttre B
- Spa Charleroi A
- Bons Amis C
- Carolo B

PROVINCIAL 3

S01 : 16/09/2023

Carolo C - Spa Charleroi B
Jumet D - Familia Luttre C
Le Roux A - Jumet C
Vieux Copains C - Spa Charleroi C

S08 : 18/11/2023

S02 : 23/09/2023

Jumet D - Carolo C
Spa Charleroi B - Jumet C
Familia Luttre C - Vieux Copains C
Spa Charleroi C - Roux A

S09 : 25/11/2023

S03 : 30/09/2023

Jumet C - Jumet D
Familia Luttre C - Carolo C
Spa Charleroi C - Spa Charleroi B
Vieux Copains C - Le Roux A

S10 : 02/12/2023

S04 : 07/10/2023

Jumet C - Carolo C
Spa Charleroi C - Jumet D
Le Roux A - Familia Luttre C
Spa Charleroi B - Vieux Copains C

S11 : 09/12/2023

S05 : 14/10/2023

Carolo C - Spa Charleroi C
Familia Luttre C - Jumet C
Vieux Copains C - Jumet D
Spa Charleroi B - Le Roux A

S12 : 13/02/2024

S06 : 21/10/2023

Jumet C - Carolo C
Spa Charleroi C - Vieux Copains C
Spa Charleroi B - Familia Luttre C
Jumet D - Le Roux A

S13 : 17/02/2024

S07 : 11/11/2023

Jumet C - Vieux Copains C
Spa Charleroi C - Familia Luttre C
Le Roux A - Carolo C
Jumet D - Spa Charleroi B

S14 : 24/02/2024

Provincial 4

S01 : 16/09/2023

Familia Luttre D
Vieux Copains

BYE A
Trazegnies G
Jumet F

S02 : 23/09/202

Jumet E
Spa Charleroi D
Villersois C

BYE A

Trazegnies G

S03 : 30/09/2023

Spa Charleroi E

Forchies C
Spa Charleroi D

Villersois C
Jumet E

S04 : 07/10/2023

Forchies C
Familia Luttre D
Vieux Copains D
Jumet F
Spa Charleroi E

S10 : 02/12/2023

Spa Charleroi D
Villersois C

Spa Charleroi E
Forcies C
Jumet E

S11 : 09/12/2023

Vieux Copains D
Spa Charleroi E
Forchies C

Jumet F

Forchies C

S12 : 13/01/2024

Familia Luttre D

Vieux Copains D
BYE A

Trazegnies G
Jumet F

S13 : 20/01/2024

Jumet E
BYE A
Trazegnies G
Spa Charleroi D
Villersois C

S05 : 14/10/2023

Spa Charleroi E
Familia Luttre D

BYE A
Jumet F
Spa Charleroi D

S06 : 21/10/2023

Vieux Copains D
Forchies C
Jumet C

Trazegnies G

Villersois C

S07 : 11/11/2023

BYE A

Spa Charleroi E
Spa Charleroi D

Familia Luttre D
Jumet F

S08 : 18/11/2023

Jumet E
Vieux Copains D
Villersois C
Forchies C
Trazegnies G

S14 : 20/01/2024

Forchies C
vieux Copains D

Trazegnies G
Jumet E
Villersois C

S15 : 03/02/2024

Spa Charleroi E
BYE A
Familia Luttre D

Spa Charleroi D

Jumet F

S16 : 10/02/2024

Vieux Copains D

Jumet E
Forchies C

Villersois D
Trazegnies G

S17 : 17/02/2024

BYE A
Spa Charleroi D
Spa Charleroi E
Jumet F
Familia Luttre D

REGLEMENT POUR LES DIVISIONS VETERANS

Jours et Heures des équipes :

<u>Equipes div.1</u>	<u>Jours</u>	<u>Heures</u>		<u>Equipes div.2</u>	<u>Jours</u>	<u>Heures</u>
Trazegnies A	Mercredi	19h30		Familleureux A	Mercredi	20h00
Trazegnies B	Mercredi	19h30		Forchies A	Mercredi	19h00
Peronnes A	Mardi	19h30		Jumet B	Jeudi	20h00
Villersois A	Mercredi	20h00		Le Roux B	Mercredi	20h00
Marchienne A	Jeudi	19h00				
Jumet A	Jeudi	20h00				

RÈGLES À RESPECTER OBLIGATOIREMENT :

- 1) **Les clubs qui ont plusieurs équipes devront obligatoirement suivre la règle suivante** : les joueurs composant l'équipe inférieure devront toujours avoir un indice égal ou inférieur aux joueurs composant l'équipe supérieure.
- 2) **Nombre de joueurs par équipe = 2 minimum et 5 maximum (3 pour les simples et 2 pour le double)** Les joueurs doivent être âgés au minimum de 35 ans au 01 Juillet 2020
- 3) **Nombre de matchs par rencontre (avec handicap) = 9 Simples + 1 Double en 3 sets gagnants** (le double permet un éventuel match nul). **L'handicap se met au début du set comme pour les coupes.**
- 4) **Horaire et jours des rencontres** = En semaine du Lundi au Jeudi.
- 5) **ATTENTION une rencontre devra être jouée avant la date de la prochaine (cela laisse 2 semaines entre chaque rencontre).**
- 6) **Rentrée des feuilles d'arbitrage : à Mr Valentini David Rue Du Camp De Moscou, 24 6020 Dampremy** **Gsm** : 0472/49.53.89 **E-mail** : Frotbf05@outlook.com

* Le club qui reçoit doit toujours donner la semaine de la quinzaine au **minimum 2 semaines à l'avance à l'équipe qui doit se déplacer.**

* L'équipe qui se déplace doit obligatoirement accepter la semaine de la rencontre si celle-ci est donnée dans la règle précédemment citée.

***Si une rencontre n'est pas jouée dans les délais, l'équipe fautive (non-respect des règles précitées) se verra sanctionné du score de forfait.**

*** Points attribués pour le classement de la division :**

Idem que le championnat provincial c'est-à-dire : Victoire = 3 points
Nul (5 à 5) = 2 points
Défaite = 1 point
Forfait = 0 point

La rencontre doit se jouer à l'heure prévue (donc aucun retard d'équipe ou de joueur n'est autorisé, ceci afin d'éviter une fin trop tardive de la rencontre)

- Le double :
Doit se jouer après le 5^{ème} match.
La composition de celui-ci doit être désignée avant le début de la 1^{ère} rencontre.
L'arbitre du double doit être un joueur de l'équipe qui joue à domicile.
- Le match entre les 2 équipes doit se jouer obligatoirement sur 2 tables.
- Les joueurs des clubs ne possédant pas d'équipe vétérans, ont le droit de participer à ce championnat. Pour cela il suffit que le club désirant recruter le joueur pour une équipe vétérans, le signale auprès du secrétariat provincial (**impérativement avant le début du championnat**). Le joueur pourra alors jouer le championnat vétérans dans un club différent du sien.
- Dorénavant, la composition des équipes de chaque division vétéran, sera faite en tenant compte du classement général de fin de saison. Il y aura donc des montants et des descendants comme dans le championnat traditionnel.

En accord avec les autres provinces, les équipes championnes pourront participer à l'Inter-Province Vétérans à la condition de pouvoir aligner uniquement des joueurs de minimum 40 ans, et ces rencontres se joueront sur base du règlement des divisions vétérans de liège.

CALENDRIER VETERANS PROVINCIAL

Vétérans 1

S1 : 07/10/2023	S6 : 13/01/2024	S4 : 18 /11/2023	S9 : 04/04/2024
Jumet A	Trazegnies B	Jumet A	Villersois A
Marchienne A	Peronnes A	Marchienne A	Trazegnies A
Trazegnies A	Villersois A	Trazegnies B	Peronnes A
S2 : 21/10/2023	S7 : 27/02/2024	S5 : 02/12/2023	S10 : 23/04/2024
Peronnes A	Villersois A	Peronnes A	Jumet A
Trazegnies B	Jumet A	Trazegnies B	Marchienne A
Trazegnies B	Marchienne A	Villersois A	Trazegnies A
S3 : 04/11/2023	S8 : 10 /03/2024		
Trazegnies A	Peronnes A		
Jumet A	Marchienne A		
Villersois A	Trazegnies B		

Vétérans 2

S1 : 07/10/2023		S6 :13/01/2024		S4 : 18/11/2023		S9 : 04/04/2024
Forchies A	-	Jumet B		Forchies A	-	BYE A
Le Roux A	-	BYE A		Le Roux A	-	Familleureux A
Familleureux A	-	BYE B		Jumet B	-	BYE B
S2 : 21/10/2023		S7 : 27/02/2024		S5 : 02/12/2023		S10 : 23/04/2024
BYE B	-	BYE A		BYE B	-	Forchies A
Jumet B	-	Forchies A		Jumet B	-	Le Roux
Familleureux A	-	Le Roux A		BYE A	-	Familleureux A
S3 : 04/11/2023		S8 : 10/03/2024				
BYE B	-	Forchies A				

Jumet B	-	Le Roux A		
BYE A	-	Familleureux A		

ADDENDA LIEGE 2022-2023

Aux règlements Généraux et Sportifs de la F.R.O.T.T.B.F.

1 – Cotisation

- Affiliation du joueur : **35€**
- Affiliation d'une équipe en championnat : **10€**
- Affiliation d'une équipe en vétérans : **10€**
- Carnet de feuille de match : **10€**
- Abonnement au journal officiel : Mail : **5€**
- Inscription en tournoi ; Toutes les séries : **2,5€**

2 – Heures des rencontres

Toutes les rencontres de championnat doivent se dérouler aux dates et heures prévues au calendrier officiel. Le jour officiel de championnat est fixé au samedi à 19H, fixe pour les visités, 30 minutes sont accordées aux visiteurs.

Toute équipe jouissant d'une dérogation de jour et/ou d'heure devra être présente à son local à l'heure exacte stipulée ; en déplacement, elle devra respecter l'heure à 30 minutes près.

Est Déclarée perdante par forfait, l'équipe : **Voir règlement sportif F.R.O.T.T.B.F**

3 – Challenge de régularité

Le classement final sera établi en considérant le nombre de tournois organisés.

4 – Coupe

Le début des rencontres est fixé au samedi 19h, sauf dérogation.

Le tirage au sort exécuté par le Comité Provincial

Tout match forfait sera sanctionné par l'amende provinciale

5 – Remise de matchs

Voir règlement sportif F.R.O.T.T.B.F.

6 – Feuille d'arbitrage

Chaque erreur ou oubli entraîne une amende de 5€

Chaque feuille de match non rentrée dans les délais (Pour le mercredi qui suit la rencontre de championnat), se verra sanctionnée d'une amende administrative de **10€/par feuille et par semaine**.

7 – Championnat

La dernière Division est exclusivement réservée à des joueurs Non Classés (NC ; il est toutefois autorisé d'aligner 1 seul joueur ou joueuse d'un classement F2. (Dernière équipe) Et à l'exception des joueurs qui changeraient de classement à la mi saison.

Toute transgression à cette règle entraînera la perte de la rencontre pour l'équipe fautive.

La méconnaissance du classement exact d'un joueur ne peut être invoquée comme excuse.

CALENDRIER de Liège 2023-2024

DATES		LIEUX
Dim. 17/09/2023	Tournoi Provincial (A/B) « Avennes »	AVENNES
Dim. 24/09/2023	Tournoi Provincial (A/B) « Waremme »	WAREMME
Dim. 01/10/2023		
Dim. 08/10/2023	Tournoi Provincial (A/B) « Seraing »	SERAING
Dim. 15/10/2023	Tournoi Fédéral de Liège« Alliance »	FLEMALLE
Dim. 22/10/2023	Tournoi Provincial (A/B) « Loncin »	ALLEUR
Dim. 19/11/2023	Tournoi Provincial (A/B) « Bouny »	FLEMALLE
Sam. 06/01/2024	Assemblée des secrétaires des Clubs	DIME VILLERS
Dim. 21/01/2024	Tournoi Provincial (C) « Melen »	SOUMAGNE
Dim. 28/01/2029	Fédéral Brabant	LOGIS
Sam. 03/02/2024	Assemblée Générale Fédérale Clubs	HAINAUT
Dim. 04/02/2024	Tournoi Provincial (A/B) « Waremme »	WAREMME
Dim. 11/02/2024	Championnats Provinciaux Simples	LONCIN
Dim. 18/02/2024	Préparatoire Doubles	SERAING
Dim. 25/02/2024	Championnats Provinciaux Doubles	VAUX
Dim. 03/03/2024	Tournoi Provincial « TELEVIE » (A/B)	SERAING
Dim. 10/03/2024	Fédéral Simple + A	HAINAUT
Dim. 18/03/2024	Fédéral Doubles	BRABANT
Dim. 24/03/2024	Inter Jeunes / Provincial	HAINAUT
Dim. 07/04/2024	Chalenge Vétérans Dykmans	SERAING
Sam. 27/04/2024	Inter-Divisions Fédérales	LIEGE
Dim. 28/04/2024	Coupes Fédérales	HAINAUT
Ven. 17/05/2024	Assemblée de fin de saison	DURBUY
Avril / Mai 2024	Tournoi International (Dates à confirmer)	Seloncourt

INSCRIPTIONS EN TOURNOIS

Les inscriptions doivent parvenir pour **le jeudi au plus tard à** :
Md. DEQUINZE Aline : Rue de Flémalle-Grande, 23A ~ 4400 Flémalle
0496/31.66.40

Adresse mail : frottbfliiegetournoi@gmail.com

HORAIRE TOURNOIS

Tournoi Fédéraux & Série A : 12 Tables minimum

La série A open est ouverte aux joueurs classés C, B et A

La série Open Handicap est ouverte à tous

		Coût Inscription
		Fédéral
09h00	Séries d'âge (Min. – Cad. – Jun.)	2,50€
10h00	Série F	2,50€
11h15	Série NC	2,50€
12h30	Dames (NC => A) - Vétérans	2,50€
13h30	Série D - A open	2,50€
15h00	Série E – Série C	2,50€
16h00	Série A/B	2,50€
17h00	Open Handicap	2,50€

Tournoi « TELEVIE »

09h00	Séries d'âge (Min. – Cad. – Jun.)	2,50€
10h00	Série F	2,50€
11h15	NC	2,50€
12h30	Dames (NC => A) - Vétérans	2,50€
13h30	Série D - A open	2,50€
15h00	Série E – Série C	2,50€
16h00	Série A/B	2,50€
17h00	Open Handicap	2,50€

Tournoi Série C : 8 Tables Minimum

09h00	Séries d'âge	2,50€
10h00	Série F	2,50€
11h15	Séries NC	2,50€
12h30	Dames (NC => A) - Vétérans	2,50€
13h00	Série C open	2,50€
14h30	Série D	2,50€
15h30	Série E – Série C	2,50€
17h00	Open Handicap	2,50€

La série Open Handicap est ouverte à tous

La série C open est ouverte aux joueurs classés E, D et C

Les joueurs peuvent s'inscrire dans 3 séries maximums

Série d'Age

Pré-Minimes	Moins de 10 ans au 01/07/2023
Minimes	Moins de 12 ans au 01/07/2023
Cadets	Moins de 15 ans au 01/07/2023
Juniors	Moins de 18 ans au 01/07/2023
Vétérans / Aînées	Plus de 40 ans au 01/07/2023

NOTE : Les horaires pourraient être modifiés en cours de saison pour être adaptés aux consignes COVID si cela s'avérait nécessaire

TOURNOIS saison 2023/2024

- * Horaire: .(pourrait etre modifié pour s'adapter aux consignes covid si necessaire)
- * Inscriptions: . 3 séries (2 + série d'age)
 . pour le jeudi soir au plus tard, aucun ajout ne sera passé ce délai!
- * Points d'handicap en séries d'âge et vétérans (sauf championnats provinciaux et fédéraux).
- * Poules: . NC et F: si le nombre d'inscrits par série est inférieur ou égal au nombre de tables X3
 . Dames et séries d'âge: en fonction du nombre d'inscrits.
- * Série A/B: . Se jouera en 1 tableau (AB) ou 2 tableaux séparés (A et B) en fonction du nombre d'inscrits
- * Le PERDANT ramène le papier au juge arbitre et retourne à la table pour arbitrer
 . Un refus ou "oubli" d'arbitrage sera sanctionné de 2 semaines de suspension.



SECRETAIRES ET LOCAUX DES CLUBS PROVINCIALE LIEGEOISE

ALLIANCE

Secrétaire

Mat. 143

FIVET Eric
Rue des Vignerons, 12 - 4400 – FLEMALLE

0472/86.12.08

Local

Ecole Communale J.M. Léonard - Rue des Ecoles – FLEMALLE
Entrée par la rue de Flémalle-Grande (Allée à côté du N° 446)

0489/29.28.55

AVENNES

Secrétaire

Mat. 94

MOTTARD Francis
Rue de Lens Saint-Remy, 19 – 4260 - BRAIVES

019/69.82.93 0476/99.23.40

Local

Hall des Sports de FALLAIS - Rue de Dreye, 13 B – FALLAIS
Téléphone Local : seulement les jours de matches

AWAN-AYWAILLE

Secrétaire

Mat. 234

HAID Sonia
Rue sur les Haies, 2 - 4920 - AYWAILLE
Ecole communale d'Awan-Aywaille
AWAN – WACOSTET, 7 – 4920 - Awan-Aywaille

0498/24.71.42

Local

BELLAIRE

Secrétaire

Mat. 19

DETHIER Paul
Rue Louis, 4 - 4610 - BELLAIRE

04/362.79.64 0494/27.75.64

Local

Salle Com, Sport et Culture - Rue du Vieux Thier, 12 BELLAIRE
Derrière le Monument aux Morts 04/362.07.02

BOUNY

Secrétaire

Mat. 221

DAULNE Jacques
Rue Heid des Chênes, 21a – 4620 FLERON

0485/69.42.22

Local

Ecole Communale du Bouny - Rue de Bouny, 81 - ROMSEE

CHENEE

Secrétaire

Mat. 54

LECAILLON André
Avenue des Ormes, 9 - 4000 - LIEGE
Foyer Culturel - Rue de l'Eglise, 1 - CHENEE

0483/07.51.93

Local

COMBLAIN-LA-TOUR

Secrétaire

Mat. 12

DINON Jean-Luc
Rue de la Forêt, 7 - 4100 - SERAING
Salle Talier - Place du Monument, 2 - COMBLAIN-LA-TOUR
1er étage

0477/59.55.38

Local

<u>CRISNEE</u>	Mat. 151		
Secrétaire	LEMME Eric	019/67.83.08	0495/21.95.18
	Grand Route, 96 - 4367 - CRISNEE		
Local	Salle Bovinia		
	Rue Mignolet, 78A, 4300 Bovenistier		
<u>DIME VILLERS</u>	Mat. 186		
Secrétaire	ALMER Thierry		0497/70.14.31
	Rue de Bruxelles, 42 - 4340 - AWANS		
Local	Salle du Patronage - Rue Gustave Lemeer, 30	04/257.72.59	
	VILLERS-L'EVEQUE		
Local vétérans	Rue du Ponçay 1 – 4680 - OUPEYE		
<u>DURBUY</u>	Mat. 223		
Secrétaire	BOURS Jérôme		0472/99.22.12
	Rue de Barvaux, 65 – 6941 – BOMAL S/O		
Local	Salle de la Laiterie - Rue de la Laiterie, 5 - TOHOGNE		
<u>FAIRON</u>	Mat. 11		
Secrétaire	BEDEUR Kevin		0494/58.70.44
	Rue François Begon, 19 - 4400 - FLEMALLE		
Local	Salle "Les Amis Réunis" - Rue J. Wauters - FAIRON		
<u>FERRIERES</u>	Mat. 16		
Secrétaire	WERIHAY Philippe	086/38.00.18	0496/73.25.65
	Fonds de Pierreux, 4 - 4181 - FILOT		
Local 1	Salle La Renaissance - Rue de Lognoul, 8 A - FERRIERES		
	Equipes A, B, C, D, F, G, H		
Local 2	Ecole communale – Rue de Lognoul, 8 A		
	Equipe E		
<u>GRACE</u>	Mat. 20		
Secrétaire	PALMIERI Alain	04/246.26.80	0499/35.94.57
	Rue J. Heusdens, 30 - 4460 - GRACE HOLLOGNE		
Local	Ecole Communale Centre		
	Rue Joseph Heusdens, 24 - 4460 - GRACE-HOLLOGNE		
<u>LA GLEIZE</u>	Mat. 168		
Secrétaire	RAMOS Pédro	080/78.55.93	0497/54.36.24
	Andrimont, 19 – 4987 – LA GLEIZE		
Local	Salle Echo des Campagnes		
	Rue de l'Eglise, 17 – LA GLEIZE		
<u>LES RATS DE VERVIERS</u>	Mat. 231		
Secrétaire	PIRSON Norbert		0492/85.01.04
	Rue Saunerie 3, 4800 VERVIERS		
Local	Rue Chapelier 2, 1 ^{er} étage, 4800 VERVIERS		

<u>LINCE</u>			
Secrétaire	Mat. 80 MAILLEUR Jean-Claude	04/382.26.48	0497/85.21.34
Local	Rue d'Ogné, 19 – 4140 - SPRIMONT Salle Polyvalente Ecole Communale Rue de l'Enseignement, 5 - LINCE		
<u>LONCIN</u>			
Secrétaire	Mat. 191 LEYS Benoit		0498/53.14.96
Local	Quai de Rome, 107 – 4000 - LIEGE Hall des Sports Rue des Charrons - LONCIN		
<u>MELEN</u>			
Secrétaire	Mat. 40 PIRON Alain	04/377.28.93	0499/46.05.91
Local	Rue haute, 158 – 4630 - MELEN Hall des Sports de Micheroux Rue sur Le Keyeux, 2 – SOUMAGNE Chaussures à semelles claires OBLIGATOIRES		
<u>MOMALLE</u>			
Secrétaire	Mat. 114 DORVAL David		0495/63.44.22
Local	Rue Michel Heine, 7 – 4350 - MOMALLE Salle Marcel Hicter Place Marcel Hicter – 4350 - MOMALLE		
<u>MONS</u>			
Secrétaire	Mat. 3 CHARLIER Fabrice		0495/27.67.55
Local	Rue Edouard Remouchamps, 54 - 4460 - GRACE-HOLLOGNE Gymnase Communal de l'école d'Ivoz		
<u>NANDRIN</u>			
Secrétaire	Mat. 129 PRESSIA Alain		0494/12.62.85
Local	Avenue du Fort, 258 - 4400 - FLEMALLE Salle « Espace des Templiers » Rue Joseph, 4 – 4550- VILLERS-LE-TEMPLE		
<u>NONCEVEUX</u>			
Secrétaire	Mat. 149 ADAN André		0475/43.27.57
Local	Rue Lombry, 17B – 4920 - AYWAILLE Salle « La Renaissance 2.0 » Rue de l'Ecole, 9 – 4920 - NONCEVEUX		
<u>PETIT CIPLET</u>			
Secrétaire	Mat. 229 DEVOS Véronique		0494/16.61.77
Local	Ruelle Wérihet, 6 - 4260 – VILLE EN HESBAYE Ecole de Ciplet Rue des Ecoles, 7 – 4260 - CIPLET		0474 / 77.30.92

<u>RAMIOUL</u>	Mat. 131		
Secrétaire	EVEN Nadine	0497/16.55.03	
	Rue Max Buset, 9 - 4400 - FLEMALLE		
Local	Ecole Communale de Ramet		
	Chaussée de Ramioul, 8 - FLEMALLE (Ramet)		
	Chaussures à Semelles claires OBLIGATOIRES		
<u>ROLOUX</u>	Mat. 213		
Secrétaire	TIHON Nicolas	0494/48.37.60	
	Rue de l'Eglise, 47 – 4357 - LIMONT		
Local	Salle Cercle Joseph Oger		
	Rue de l'Eglise, 30 – 4347 ROLOUX	0471 /50.58.32	
<u>SERAING</u>	Mat. 153		
Secrétaire	PAQUET Serge	0475/51.33.64	
	Rue République Française, 7 - 4100 - SERAING		
Local	Ecoles des Biens Communaux		
	Rue du Collège, 10 - SERAING		
<u>SURLEMEZ</u>	Mat. 201		
Secrétaire	MASSON Guy	0474/97.64.09	
	Place Zénobe Gramme, 6 Bte 1 - 4500 - HUY		
Local	Complexe Sportif de Modave		
	Tige de Hestreux - VIERSET		
<u>TCHANTCHES</u>	Mat. 233		
Secrétaire	SWARTENBROUCKX Serge	0498/53.85.00	
	De la Métairie, 1 boîte 11 – 4032 - CHENEE		
Local	Ecole Saint Joseph (rentrez dans la cour)		
	Rue du Centenaire, 71 - 4032 CHENEE		
<u>TILLEUR</u>	Mat. 37		
Secrétaire	RIZZO Pietro	0470 / 83.18.87	
	Rue Likenne,35 - 4420 - SAINT-NICOLAS		
Local	Ecole Communale		
	Quai du Halage, 52 - TILLEUR		
<u>VAL PIERRY'S</u>	Mat. 212		
Secrétaire	LEHOUCQ Stéphane	0479/81.06.92	
	Place Saint-Jacques, 24 bte 12 - 4000 - LIEGE		
Local	Val Pierrys - Place des Etangs, 4 - VIEN (Anthisnes)		
<u>VAUX</u>	Mat. 63		
Secrétaire	CATHENIS Paul	04/263.61.54	0496/30.80.26
	Rue Joseph Servais, 61 B - 4430 - ANS		
Local	Espace sport de Fléron		
	Avenue de l'Espace sport, 4 – 4620 FLERON		

WAREMME

Secrétaire

Mat. 79

JASSELETTE Fabien

0485/02.14.11

Local

Rue du Hameau de Crenwick 53, 4257 BERLOZ

Hall Omnisports

Rue des Prés 43, 4300 WAREMME

019/32.37.49

XHORIS

Secrétaire

Mat. 9

LIZEN Christel

0473/53.42.56

Local

Rue du Chantoir 7, 4190 XHORIS

Buvette du RCS Xhoris

Rue de Comblain 25, 4190 XHORIS

Parking Fermé à 22 H.00

	Club	Contact		Adresse
1	ALLIANCE	Secrétaire	FIVET Eric	aftt.secretariat@gmail.com
2	AVENNES	Secrétaire	CAMBRON Jean	jeancambron@gmail.com
3	AWAN-AYWAILLE	Secrétaire	HAID Sonia	info@awan-decoration.be
4	BELLAIRE	Joueuse	PRIJOT Gisèle	gigietjp@skynet.be
5	BOUNY	Secrétaire	DAULNE Jacques	Jacques.daulne@gmail.com
6	CHENEE	Secrétaire	LECAILLON André	andrelecaillon@yahoo.fr
7	COMBLAIN-TOUR	Secrétaire	DINON Jean-Luc	jeanlucdinon@gmail.com
		Président	PHILIPPE André	ppccomblain@gmail.com
8	CRISNEE	Secrétaire	LEMME Eric	lemme-feron@hotmail.be
9	DIME VILLERS	Secrétaire	ALMER Thierry	thierry.almer@gmail.com
10	DURBUY	secrétaire	BOURS Jérôme	jeromebours@hotmail.com
11	FAIRON	Secrétaire	BEDEUR Kevin	kevin_bedeur1988@hotmail.com
12	FERRIERES	Secrétaire	WERIHAY Philippe	philwerihay@skynet.be
13	GRACE	Secrétaire	PALMIERI Alain	alain_palmieri@hotmail.com
14	LA GLEIZE	Secrétaire	RAMOS Pedro	ramosblaise@hotmail.com
15	LES RATS DE VERVIERS	Secrétaire	PIRSON Norbert	norbert35@hotmail.be
16	LINCE	Secrétaire	MAILLEUR Jean-Claude	jma.b.k.m.55@gmail.com
17	LONCIN	Secrétaire	LEYS Benoît	leysbenoit@gmail.com
		Trésorier	DELMOTTE Freddy	alfred.delmotte@teledisnet.be
18	MELEN	Secrétaire	PIRON Alain	tcmelen@gmail.com
19	MOMALLE	Secrétaire	DOVAL David	daviddorval3@gmail.com
20	MONS	Secrétaire	CHARLIER Fabrice	fabrice.charlier@ulg.ac.be
21	NANDRIN	Secrétaire	PRESSIA Alain	alain.gloster13@gmail.com
22	NONCEVEUX	Secrétaire	ADAM André	dobedemon149@gmail.com
23	PETIT CIPLET	Secrétaire	DEVOS Véronique	marc.keim@bridgestone.eu
24	RAMIOUL	secrétaire	EVEVE Nadine	nadine.even@outlook.com
25	ROLOUX	Secrétaire	TIHON Nicolas	ttcroloux@gmail.com
26	SERAING TT	Secrétaire	PAQUET Serge	paquet.s@skynet.be
27	SURLEMEZ	Secrétaire	MASSON Guy	mgsurlemmez2@gmail.com
28	TCHANTCHES	Secrétaire	SWARTENBROUCKX Serge	serge.swartenbrouckx@cebeo.be
29	TILLEUR	Secrétaire	RIZZO Pietro	pietro.rizzo@skynet.be
30	VAL PIERRYS	Secrétaire	LEHOUCQ Stéphane	pingvalpierrys@gmail.com
31	VAUX	Secrétaire	CATHENIS Paul	cathenispaol@gmail.com
32	WAREMME	Secrétaire	JASSELETTE Fabien	secretaire@uwtt.be
33	XHORIS	Secrétaire	LIZEN Christel	lizenchristel@gmail.com

Fédération Royal Ouvrière de Tennis de Table
Belge Francophone



DEROGATIONS PROVINCIALE LIEGEOISE - 1

1	ALLIANCE	A - B - C - D	Vendredi	20H00
		E	Samedi	20H00
2	AVENNES	Toutes Equipes	Samedi	20H00
3	AWAN - AYWAILLE	A - B - C - D	Vendredi	20H00
4	BELLAIRE	B	Vendredi	20H00
5	BOUNY	A - C	Vendredi	20H00
		B - D	Samedi	20H00
6	CHENEE	A-C	Vendredi	20H00
7	COMBLAIN-TOUR	A - E	Samedi	19H30
		B - C - D	Vendredi	20H00
8	CRISNEE	Toutes Equipes	Vendredi	20H00
9	DIME VILLERS	Toutes Equipes	Vendredi	20H00
10	DURBUY	Toutes Equipes	Vendredi	20H00
11	FAIRON	Toutes Equipes	Vendredi	20H00
12	FERRIERES	E	Vendredi	19H30
		C	Vendredi	20H00
		G - H	Samedi	13H00
		F	Samedi	16H00
		B - D	Samedi	19H30
13	GRACE	A - B	Samedi	20H00
14	LA GLEIZE	D	Samedi	10H00
		C	Samedi	14H00
		B	Samedi	19H30

15	Les Rats VERVIERS	A - B	Samedi	14H30
16	LINCE	A - B	Vendredi	19H30
17	LONCIN	Toutes Equipes	Samedi	19H30
18	MELEN	C - D - E	x	x
19	MOMALLE	Toutes Equipes	Vendredi	19H30
20	MONS	C	Vendredi	20H00
21	NANDRIN	A	Vendredi	20H00
22	NONCEVEUX	A - B - C - D	Vendredi	20H00
23	PETIT CIPLET	B - C	Vendredi	20H00
		E	Samedi	15H00
		A - D	Samedi	19H00
24	RAMIOUL	A	x	x
25	ROLOUX	C	Vendredi	20 H.00
		E - F	Samedi	10H00
		B - D	Samedi	20H00
26	SERAING TT	B - C	Vendredi	20H00
		D - E - F - G	Samedi	17 H.00
27	TCHANTCHES	B	Vendredi	20 H.00
28	TILLEUR	A	Vendredi	20H00
29	VAL PIERRYS	A - B	Samedi	20 H.00
30	VAUX	Toutes Equipes	x	x
31	WAREMME	Toutes Equipes	x	x
32	XHORIS	A	Vendredi	20h00

Sans dérogation de jour et/ou d'heure = Samedi 19 H.00

MONTEES et DESCENTES PROVINCIALE LIEGEOISE

SAISON 2023-2024

Division I (1 série)

Le 1ier en division III Fédérale
Les 4 derniers descendent.

Division II (2 Séries)

Les 2 premiers montent.
Les 4 derniers descendent.

Division III (1 série)

Les 4 premiers montent.
Les 4 derniers descendent.

Division IV (1 série)

Les 2 premiers montent.
Les 3 derniers descendent.

Division V (2 séries)

Les 3 premiers montent.
Les 3 derniers descendent.

Division VI (2 séries)

Les 3 premiers montent.
Les 2 derniers descendent.

Division VII (1 série)

Les 4 premiers montent.

**Suivant les circonstances, nous nous réservons le droit de faire
monter un nombre plus important d'équipes.**

Règles de bases pour un championnat vétérans convivial, amusant et digne de la fédération ouvrière de tennis de table.

- 1) L'âge requis pour être vétéran est de 40 ans minimum au 01/07/ de la saison en cours
- 2) Les équipes sont formées de trois joueurs et peuvent être mixte, **Un quatrième joueur au maximum** peut être ajouté à l'équipe pour disputer le double. Ce joueur ne peut être de classement supérieur à celui du premier joueur aligné dans l'équipe.
- 3) Des Séries « **protégées** » peuvent être déterminées avant le début de chaque championnat, un nombre maximum de points sont alors attribués à chaque série.
- 4) Le décompte des points de l'équipe s'effectue comme suit : Sachant qu'un « NC. » vaut 1 point, un « F2 » vaut 2 points, un « F1 » vaut 3 points, un « E6 » vaut 4 points et ainsi de suite ... on additionne alors les points **des 3 ou 4 joueurs alignés**.
- 5) Les joueurs désignés doivent se présenter en tenue sportive au juge-arbitre à l'heure fixée pour le début des rencontres
- 6) Les équipes sont formées suivant l'ordre de classement sur la liste de force.
Le **premier joueur** d'une équipe **immédiatement inférieure** doit toujours être de classement **égal ou inférieur** au classement du **deuxième joueur** de l'équipe **immédiatement supérieure**, le troisième joueur est libre.
- 7) Le choix des équipiers pour le double peut s'effectuer avant de commencer celui-ci.
- 8) Le double se joue en position 4 sur la feuille de match.
- 9) Lors des trois dernières journées interclubs, seuls les joueurs **ayant joué au moins trois fois** en cours de saison sont autorisés.
- 10) Un joueur ne peut s'aligner la même semaine dans des équipes différentes. Par même semaine, il faut comprendre la date de match prévue au calendrier interclubs.
- 11) Pour qu'un match soit valable, une équipe doit comprendre, à l'heure prévue pour le début des rencontres, un minimum de **deux** joueurs présents.
- 12) Si, à l'heure fixée, l'équipe visiteuse n'est pas présente, elle est considérée comme **forfait non prévenu**, avec ses conséquences, **et doit supporter les frais de réception du club visité**.
- 13) L'équipe désignée comme "visitée" doit fournir balles, feuilles d'arbitrage, etc... et est responsable de l'organisation des matches.
- 14) Pour pouvoir disputer un test-match ou un tour final un joueur sera reconnu qualifiés 'il a disputé au préalable **trois matches interclubs avec l'équipe en cause ou une équipe inférieure**, en tenant compte cependant que les **deux dernières journées de l'interclubs** ne peuvent entrer en ligne de compte dans le nombre de matches requis.
- 15) En cas de litiges, le comité provincial est seul habilité à décider des suites et poursuites éventuelles et à décider une comparution devant la commission de discipline





F.R.O.T.T.B.F. LIEGE

Calendrier Vétérans 2023-2024



Dérogations

AVENNES	A - B	Lundi 20h	LONCIN	A - B	Jeudi 19h30
BELLAIRE	A	Vendredi 20h	MOMALLE	A - B	Mardi 20h
BOUNY	A	Mardi 20h	NONCEVEUX	A	Mardi 20h
COMBLAIN	A - B	Vendredi 20h	P'TIT CIPLET	A	Lundi 20h
DIME VILLERS	A	Lundi 19h30	RAMIOUL	A	Samedi 19h
GRACE	A	Mardi 20h	ROLOUX	A	Mercredi 20h
LINCE	A	Mardi 19h30	SERAING	A - B - C	Mercredi 19h

Sachant qu'un "NC" vaut 1 point, un "F2" vaut 2 pts, un "F1" vaut 3 pts, un "E6" vaut 4 pts et ainsi de suite, le total des points des équipes alignées en division 4 ne peut dépasser 18 points

Division 1

Semaine 1 09-09-23	Semaine 6 06-01-24	Semaine 2 28-10-23	Semaine 7 02-03-24	Semaine 3 04-11-23	Semaine 8 09-03-24
MOMALLE A -	SERAING A	SERAING A -	LONCIN A	MOMALLE A -	LONCIN A
LONCIN A -	COMBLAIN A	COMBLAIN A -	BELLAIRE A	COMBLAIN A -	BYE A
BELLAIRE A -	BYE A	BYE A -	MOMALLE A	BELLAIRE A -	SERAING A
Semaine 4 16-12-23	Semaine 9 30-03-24	Semaine 5 23-12-23	Semaine 10 20-04-24		
MOMALLE A -	BELLAIRE A	COMBLAIN A -	MOMALLE A		
SERAING A -	COMBLAIN A	BYE A -	SERAING A		
LONCIN A -	BYE A	BELLAIRE A -	LONCIN A		

Division 2

Semaine 1 09-09-23	Semaine 6 06-01-24	Semaine 2 28-10-23	Semaine 7 02-03-24	Semaine 3 04-11-23	Semaine 8 09-03-24
AVENNES A -	GRACE A	GRACE A -	D. VILLERS A	AVENNES A -	D. VILLERS A
D. VILLERS A -	BOUNY A	BOUNY A -	BYE A	BOUNY A -	MOMALLE B
BYE A -	MOMALLE B	MOMALLE B -	AVENNES A	BYE A -	GRACE A
Semaine 4 16-12-23	Semaine 9 30-03-24	Semaine 5 23-12-23	Semaine 10 20-04-24		
AVENNES A -	BYE A	BOUNY A -	AVENNES A		
GRACE A -	BOUNY A	MOMALLE B -	GRACE A		
D. VILLERS A -	MOMALLE B	BYE A -	D. VILLERS A		

Division 3

Semaine 1 09-09-23	Semaine 6 06-01-24	Semaine 2 28-10-23	Semaine 7 02-03-24	Semaine 3 04-11-23	Semaine 8 09-03-24
AVENNES B - LINCE A		LINCE A - ROLOUX A		AVENNES B - ROLOUX A	
ROLOUX A - COMBLAIN B		COMBLAIN B - SERAING B		COMBLAIN B - BYE A	
SERAING B - BYE A		BYE A - AVENNES B		SERAING B - LINCE A	
Semaine 4 16-12-23	Semaine 9 30-03-24	Semaine 5 23-12-23	Semaine 10 20-04-24		
AVENNES B - SERAING B		COMBLAIN B - AVENNES B			
LINCE A - COMBLAIN B		BYE A - LINCE A			
ROLOUX A - BYE A		SERAING B - ROLOUX A			

Division 4

Semaine 1 09-09-23	Semaine 6 06-01-24	Semaine 2 28-10-23	Semaine 7 02-03-24	Semaine 3 04-11-23	Semaine 8 09-03-24
NONCEVEUX A - P'TIT CIPILET A		P'TIT CIPILET A - BYE A		NONCEVEUX A - BYE A	
BYE A - LONCIN B		LONCIN B - SERAING C		LONCIN B - RAMIOUL A	
SERAING C - RAMIOUL A		RAMIOUL A - NONCEVEUX A		SERAING C - P'TIT CIPILET A	
Semaine 4 16-12-23	Semaine 9 30-03-24	Semaine 5 23-12-23	Semaine 10 20-04-24		
NONCEVEUX A - SERAING C		LONCIN B - NONCEVEUX A			
P'TIT CIPILET A - LONCIN B		RAMIOUL A - P'TIT CIPILET A			
BYE A - RAMIOUL A		SERAING C - BYE A			

**L'annuaire est une compilation
des documents transmis
par les Provinciales
du Brabant, du Hainaut et de Liège.**

**Ces documents sont publiés tels
que fournis par ces dernières.**



**Bonne Saison
2023 - 2024**

CHARTRE ETHIQUE

Faire preuve de l'esprit sportif c'est :



Respecter les règlements et ne jamais chercher à les enfreindre.



Respecter les arbitres, accepter toutes les décisions, sans jamais mettre en doute leur intégrité.



Respecter le matériel mis à disposition.



Refuser de gagner par des moyens illégaux ou par tricherie, ne pas user d'artifices pour obtenir un succès, respecter l'adage « un esprit sain dans un corps sain ».



Éviter l'animosité et les agressions dans ses actes, ses paroles ou ses écrits.



Savoir reconnaître la supériorité de l'adversaire.



Rester digne dans la victoire comme dans la défaite, en acceptant la victoire avec modestie, ne pas chercher à ridiculiser l'adversaire.



Respecter l'autre comme soi-même et s'interdire toute forme de discrimination sur base du sexe, de la race, de la nationalité ou de l'origine, de l'orientation sexuelle, de l'origine sociale, de l'opinion politique, du handicap ou de la religion.

La générosité, l'abnégation, la compréhension mutuelle, l'humilité même, sont aussi vertueuses que la volonté de vaincre.

Le sport doit être considéré comme l'école de la solidarité et de la maîtrise de soi.